



REPUBLIQUE DU BURUNDI

MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE
OFFICE BURUNDAIS POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

**ETUDE DE SUIVI DE LA PERCEPTION DE LA BIODIVERSITE BASEE SUR LES
INDICATEURS CHOISIS EN ACCORD AVEC LE 1^{ER} OBJECTIF D'AICHI**

Message: «Soyons conscients de la valeur irremplaçable de la biodiversité et assurons de progrès dans un environnement sain et dans le souci général de la conservation et de la gestion durable de la biodiversité au profit des générations actuelles et futures».

Par

MASABO Onesphore & NINDORERA Damien

CEBioS

museum 

Avec le soutien de
LA COOPÉRATION
BELGE AU DÉVELOPPEMENT **.be**

Bujumbura, Décembre 2019



Office Burundais pour la Protection de l'Environnement

B.P. 2757 Bujumbura

Burundi

Tél. (257)22234304

E-mail: inecn.biodiv@cbinf.com

Site web: <http://bi.chm-cbd.net>

**© CHM-Burundais: Centre
d'Echange d'Information en
matière de Diversité
Biologique, (Clearing House
Mechanism), Bujumbura,
Décembre 2018**

Document élaboré par:

MASABO Onesphore & NINDORERA Damien

Dans le cadre du Programme de Recherche, Echange d'information, Sensibilisation et Conservation de la Biodiversité au Burundi mis en place sous le mémorandum d'Accord entre l'OBPE et l'Institut Royal des Sciences Naturelles de Belgique (IRSNB).

CEBioS

museum 

 **Belgium**
partner in development

ABREVIATION ET ACRONYMES

AP	: Aire protégée
CESPB	: Communication, éducation et sensibilisation du public sur la biodiversité
GEF	: Global Environment Facility
Ha	: Hectare
INECN	: Institut National pour l'Environnement et la Conservation de la Nature
IRNSB :	Institut Royal des Sciences Naturelles de Belgique
MINEATU :	Ministère de l'Eau, de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme
MOU	: Memorandum of Understanding
N°	: Numéro
Nbre	: Nombre
OBPE	: Office Burundais pour la Protection de l'Environnement
ONGs	: Organisations Non-Gouvernementales
PNK	: Parc National de la Kibira
PNR	: Parc National de la Ruvubu
SNPA-DB	: Stratégie Nationale et Plan d'Action en matière de diversité biologique

Table des matières

I. INTRODUCTION GENERALE	6
I.1. Contexte de l'étude	6
I.2. Objectifs de l'étude	6
I.3 Résultats attendus de l'étude.....	7
I.4 Approche méthodologique.....	7
II. CONTEXTE DEMOGRAPHIQUE ET LES MENACES DE LA BIODIVERSITE AU BURUNDI.....	8
II.1. Contexte socio-économique	8
II.2. Menaces de la biodiversité	9
II.1. La déforestation	9
II.1.2. La surexploitation des ressources et le surpâturage.....	9
II.1.3. Feux de brousse	10
II.1.4. Prolifération des espèces envahissantes	10
II.2.5. Changements climatiques	11
II.2. 6. Groupes cibles concernés par la protection de la biodiversité.....	11
III. INDICATEURS POUR LE SUIVI DE LA PERCEPTION DE LA BIODIVERSITE	12
III.1 Actions déjà menées suite aux attitudes des groupes cibles concernés par la protection de la biodiversité avant les campagnes de sensibilisation.....	12
III.2 Niveaux actuels (2018) d'implication des groupes cibles dans la protection de la biodiversité.....	14
III.2.1. Attitudes et comportements des « agriculteurs »	14
III.2.2. Attitudes et comportements des éleveurs	14
III .2.3 Attitudes et comportements des chasseurs	15
III.2.4 Attitudes/comportements des pêcheurs pratiquant la pêche illicite	15
III.2.5 Attitudes/comportements des récolteurs des plantes médicinales.....	16
III.2.6 Attitudes/comportements des exploitants des ressources biologiques utilisées dans l'artisanat.....	16
III.2.7Attitudes/comportements des charbonniers et les coupeurs de bois de chauffe	16
III.2.9. Attitudes/comportements des exploitants des ressources minières et des carrières.....	17
III.2.10 Attitudes/comportements des apiculteurs.....	18
III.2.11 Attitudes/Comportements de l'Administration de l'OBPE.....	18
III.2.12 Attitudes/comportements de l'Administration territoriale	18

III.2.13 Attitudes/comportements des média	19
III.2.14. Attitudes/comportements des leaders d'opinion	19
III.2.16. Attitudes/comportements des ONGs	20
III.3. Indicateurs pour mesurer le changement du niveau d'implication des parties prenantes	21
IV. CONCLUSION	62
BIBLIOGRAPHIE	64
ANNEXE : Fiche d'enquête avec des responsables des aires protégées sur terrain	65

I. INTRODUCTION GENERALE

I.1. Contexte de l'étude

Le premier objectif de la Stratégies Nationale et Plan d'Action du Burundi sur Biodiversité stipule que : « *D'ici à 2017, toutes les parties prenantes, y compris les décideurs, les communautés locales et autochtones sont conscientes de la valeur de la diversité biologique, des risques qu'elle encourt et imprégnées des mesures et des pratiques qu'elles doivent prendre pour la conserver et l'utiliser durablement* ».

Dans le cadre de la mise en œuvre de cette stratégie et dans le but d'atteindre ce premier objectif, plusieurs actions dont les études de base sur le niveau d'implication des groupes cibles dans la protection des aires protégées, l'organisation des ateliers de sensibilisation ont été menées et plusieurs mesures prises en faveur de la conservation et la gestion durable des écosystèmes et leur biodiversité.

Conscient que ces mesures et actions ne sont pas sans impacts sur la perception de la biodiversité par les différentes parties prenantes dont les décideurs, la présente étude de « **Suivi de la perception de la biodiversité basée sur les indicateurs choisis en accord avec le 1^{er} objectif d'Aichi** » donne une vue globale (Compte rendu) de la perception actuelle du public sur la biodiversité.

La présente étude est menée dans le cadre du Programme de Recherche, d'échange d'information et de sensibilisation établi entre l'Office Burundais pour la Protection de l'Environnement (OBPE) Institut Royal des Sciences Naturelles de Belgique (IRSNB). Elle fait suite à l'étude de référence sur le niveau d'implication des groupes cibles dans la protection des aires protégées. Elle constitue pour autant une évaluation à la suite des actions y relatives déjà menées.

Elle permet d'élucider les indicateurs et d'évaluer les impacts (attitudes, mesures pratiques et manquements enregistrés par le public) des actions déjà menées à l'égard de la conservation et gestion durable de la biodiversité. Ces indicateurs donnent une idée sur l'état actuelle de la conservation de la biodiversité au Burundi et pourront être exploités pour mesurer la portée de nos actions de mise en œuvre de la nouvelle Stratégie et Plan d'Action sur la Biodiversité 2013-2020. Ils seront en plus tenus en considération dans l'établissement des rapports nationaux à Convention sur Diversité Biologique (CDB).

I.2. Objectifs de l'étude

La situation de référence donne un état des lieux sur les problèmes/contraintes et les réponses voulues, les références et les valeurs cibles, la situation (état) en 2015 et l'état souhaité pour relever les défis ainsi que des indicateurs de vérification à tenir en considération. Depuis lors, à la suite des actions menées, on s'attend aux **changements d'attitudes/comportements et éventuellement des manquements enregistrés par les groupes cibles**. La présente étude a pour objectif global de rendre compte de la perception actuelle du public sur la biodiversité. Elle est menée dans le but d'évaluer les résultats atteints dans le cadre des actions menées pour atteindre le premier Objectif d'Aichi, des indicateurs de référence pour mesurer le changement du niveau d'implication des groupes cibles avaient été développés dans le rapport d'étude sur le niveau d'implication des groupes cibles dans la protection des

aires protégées au Burundi dressé en 2015. Elle constitue une évaluation qui donne un état des lieux actuel (En 2018) de perception de la biodiversité au Burundi.

I.3 Résultats attendus de l'étude

Les résultats de l'étude constituent des éléments importants de mesure de la portée de nos actions de mise en œuvre de la nouvelle Stratégie et Plan d'Action sur la Biodiversité 2013-2020 relativement à son objectif premier et des sources de données des rapports nationaux sur Rapports Nationaux sur la biodiversité à Convention sur la Diversité Biologique (CDB).

Elle reprend les impacts des actions menées spécialement pour atteindre le 1er objectif de la Stratégie Nationale et Plan d'Action sur la Biodiversité correspondant au premier objectif d'Aichi. Des indicateurs comprenant des attitudes, mesures pratiques et manquements enregistrés par le public sont alors mis en exergue.

L'exploitation de ces données permettra aux décideurs et aux différents responsables et acteurs à tous les niveaux de prendre des mesures adéquates et d'adopter des approches de conservation et d'utilisation durable des écosystèmes et de leur biodiversité. Ces indicateurs servent de base d'évaluations des impacts de nos actions et seront pris en compte dans l'établissement des rapports nationaux sur la mise en œuvre de la Stratégie Nationale et Plan d'Action sur la Biodiversité 2013-2010.

I.4 Approche méthodologique

L'exiguïté des terres poussent les communautés à la recherche de nouvelles terres arables et encore fertiles et recourent aux espaces des écosystèmes forestiers qui constituent pour autant les sites relictiques de la biodiversité végétales et de refuge des animaux.

Selon les termes de référence, il est question de dresser l'état de la perception actuelle de la biodiversité des différents groupes cibles à la suite des actions menées

L'approche méthodologique a consisté à :

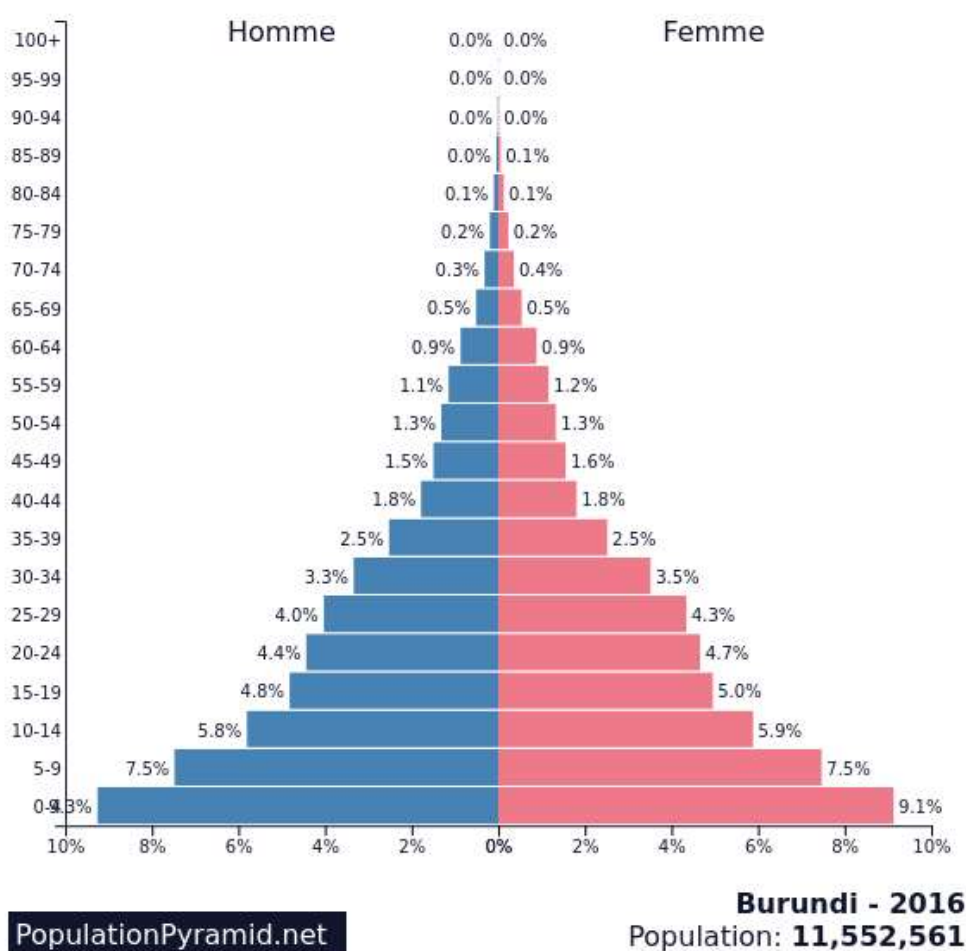
- L'évaluation des impacts (indicateurs) des actions déjà menées (attitudes, mesures pratiques et manquements enregistrés par le public) spécialement pour atteindre le 1er objectif de la Stratégie Nationale et Plan d'Action sur la Biodiversité correspondant au premier objectif d'Aichi par l'organisation d'un atelier avec les différents groupes cibles pour élucider leur attitudes, mesures pratiques et manquements enregistrés à l'égard de la biodiversité prises pour garantir le maintien des services écosystémiques à la suite des actions de mise en œuvre de la SNPAB 2013-2020 pour atteindre son premier objectif correspondant à l'objectif d'Aichi, la confection d'une fiche d'enquête et de collecte des information à l'intention des responsables des AP sur terrains,
- Le dépouillement et la compilation des données dans un document des indicateurs (mesures, attitudes déjà prises ainsi que des manquements enregistrés) collectés au cours de l'atelier d'animation avec les différents groupes cibles

- L'Organisation d'un atelier de validation du document par les parties prenantes comprenant les communautés locales et autochtones, les décideurs et les divers responsables

II. CONTEXTE DEMOGRAPHIQUE ET LES MENACES DE LA BIODIVERSITE AU BURUNDI

II.1. Contexte socio-économique

Le Burundi est un des pays les plus surpeuplés de l'Afrique et aux taux de natalité encore élevé. Sa population était estimé 11 552 561 habitants en 2016 avec une densité de 292,88 habitants / km². La structure de sa population est essentiellement jeune.



Source : <https://www.populationpyramid.net/fr/burundi/2016/>

C'est est un pays essentiellement agricole où les secteurs agricole et informel procurent des emplois à plus de 93% de la population active occupée.

Les caractéristiques de la structure de sa population, de sa densité fortement élevée et la grande concentration de l'essentielle de la tranche de la population active dans le secteur

primaire montrent à suffisance à quel degré les propriétés sont réduites et morcelées au Burundi. Ceci pousse la population à la recherche de nouvelles terres arables encore fertiles pour l'agriculture et l'installation des maisons d'habitation. L'impact négatif se remarque déjà en termes de destruction des écosystèmes et de perturbations climatiques, ainsi que sur la qualité des sols, des eaux, de l'air et des conditions générales de vie des populations dont les conséquences néfastes aux coûts socio-économiques inestimables. On observe alors des défrichements intenses des forêts, aux pacquages du bétail, aux feux de brousses allumés pour diverses causes, à la coupe de bois pour différents usages, au piégeage et pêche illicite, etc. De changements des périodes saisonnières dont les longues durées de saisons sèches et des pluies diluviennes inhabituelles. Ceci a pour conséquence des éboulements de terrains sur les pentes, des inondations dans les bas-fonds qui détruisent des champs et des infrastructures telles que les ponts, les maisons, etc., la baisse des productions agricoles, les pertes de la biodiversité, de la prolifération des épidémies de maladies telles que les maladies diarrhéiques, de la malaria et de malnutrition surtout pour les enfants et les femmes etc. et parfois de la perte des vies humaines.

II.2. Menaces de la biodiversité

Au Burundi, la situation socioéconomique précaire amplifie la dégradation de la biodiversité. La perte de la biodiversité découle de la perte drastique des habitats naturels et de la dégradation de l'environnement en général. Les menaces identifiées à l'origine de cette perte sont principalement la déforestation, la surexploitation des ressources biologiques, la pollution, la prolifération d'espèces exotiques, le remplacement rapide des races et variétés agricoles en usage et les changements climatiques. En effet, la survie des communautés locales constituées essentiellement de groupes vulnérables dont les femmes et les enfants pourtant plus représentatifs, les peuples autochtones et d'autres groupes dépend fortement des biens et services que la nature leur offre.

II.1. La déforestation

La déforestation des écosystèmes forestiers naturels se remarque à travers le couvert végétal actuel du Burundi fortement réduit à tel point que les parties encore plus ou moins intactes se retrouvent dans les aires protégées. Le défrichement à des fins agricoles continue à être une cause importante de la déforestation. Le pays déjà densément peuplé, dispose d'un taux de natalité élevé. Ceci pousse la population essentiellement agricole aux défrichements culturels à la recherche de nouvelles terres arables et encore fertiles. Le bois constitue du matériel pour les constructions diverses, la principale source d'énergie (jusqu'à 90% des besoins) et les communautés locales coupent le bois pour la carbonisation et le sciage à la demande des villes de plus en plus croissantes et se livrent aussi à la cueillette illicite des produits forestiers non ligneux.

II.1.2. La surexploitation des ressources et le surpâturage

Les communautés interviennent dans la surexploitation de ressources forestières pour couvrir leurs besoins divers. Elles coupent de manière illicite le couvert végétal, font le sciage et la

carbonisation des arbres, cueillent de manière irrationnelle des plantes comestibles, médicinales, etc. effectuent la surpêche avec des engins non appropriés et la chasse illicite non encadrée pour subvenir à leurs besoins alimentaires quotidiens.

L'exploitation abusive des animaux sauvages par le braconnage (chasse et piégeage) réduit énormément certaines populations d'animaux dont les espèces phares. On observe encore le braconnage organisé pour avoir de la viande de consommation locale ou de vente.

Ainsi, les espèces les plus visées concernent les antilopes, les hippopotames, les buffles, les primates dont les singes et les chimpanzés, les espèces d'oiseaux dont, *Francolinus afer* et *Numida meleagris* (*Baleaericaregulum*) menacées d'extinction au Burundi, les reptiles dont les crocodiles, etc.

La pêche se pratique dans tous les lacs, les étangs et les cours d'eau du pays. L'exploitation incontrôlée des poissons se manifeste par l'emploi des sennes de plage, filets maillants de trop petites mailles, et même les toiles moustiquaires notamment dans les zones de frayères. Dans certaines régions, on rencontre même l'usage de poisons dans la pêche.

A cela s'ajoute l'exploitation abusive des mines ne tenant compte ni d'aucun plan de gestion ni d'une étude préalable d'impact environnemental. C'est le cas de l'orpaillage dans le Parc National de la Kibira, le prélèvement du sable dans le Parc National de la Rusizi, l'extraction du coltan et de la cassitérite dans la Réserve de Murehe.

L'élevage reste extensif et le surpâturage est une pratique traditionnelle. Suite à la réduction des espaces pour ce type d'élevage et à la pénurie de pâturage notamment durant la saison sèche.

Ces pratiques réduisent considérablement certains écosystèmes et beaucoup d'espèces forestières pourtant utiles.

II.1.3. Feux de brousse

Bien qu'on rapporte que les feux de brousse ont sensiblement été réduits cette année, leur pratiques liées à des causes diverses sont toujours observées au Burundi. Ils sont pratiqués dans certaines régions notamment pour faciliter la culture d'éleusine, la régénération des pâturages et la chasse du gibier. Il existe aussi des feux de débordement lors de l'enfumage des ruches ou de la carbonisation du bois, et des feux criminels provoqués dans le but de nuire. Les incendies sont souvent violents et favorisent finalement des plantes de savanes sans destination forestière ou laissent tout simplement des terres nues et rocheuses.

II.1.4. Prolifération des espèces envahissantes

L'introduction des espèces exotiques dans certaines aires protégées constitue aujourd'hui une menace réelle. C'est ainsi que la prolifération de la jacinthe d'eau dans le lac Rweru du Paysage Aquatique Protégé du Nord et ses environs commence à être de plus en plus

inquiétant. La prolifération de *Lantana camara* dans le Parc National de la Rusizi a déjà été à l'origine de supplantation de plusieurs types de formations végétales.

II.2.5. Changements climatiques

La pression démographique élevée orchestrée par la pauvreté de la population constitue une cause fondamentale qui est à l'origine des facteurs apparents de la dégradation de la biodiversité. Parmi les facteurs de dégradation, notons le défrichement culturel, le prélèvement incontrôlé des ressources biologiques, les feux de brousse et l'introduction des espèces étrangères. Ils découlent des conséquences néfastes aux coûts socio-économiques énormes. Ce sont notamment d'un côté les érosions sur les pentes raides à l'origine des éboulements et des inondations dans les bas-fonds dont les dégâts sur les champs et les infrastructures sont souvent incontrôlables et difficiles à maîtriser et de l'autre côté les longues saisons sèches qui entraînent des famines et les conséquences connexes dont la faim, les maladies ; l'exode rural, etc.

II.2. 6. Groupes cibles concernés par la protection de la biodiversité

La dégradation de l'environnement en général et la perte de la biodiversité en particulier sont les conséquences des actions anthropiques dont les groupes cibles responsables et leurs manifestations ont été identifiées au cours de l'étude sur le niveau d'implication des groupes cibles dans la protection des aires protégées au Burundi en 2015.

La liste reprend les groupes cibles suivants : les agriculteurs, les éleveurs, les pêcheurs, les chasseurs, les apiculteurs, les récolteurs de plantes médicinales, les charbonniers et les coupeurs de bois de chauffe, les scieurs, les exploitants des végétaux pour artisanat, les exploitants des ressources minérales, l'OBPE et ses agents sur terrain, l'administration territoriale, les médias, les décideurs, les leaders d'opinion, les Organisations Non-Gouvernementales (ONGs).

Le document donne également une situation de référence sur les attitudes de ces groupes cibles en rapport avec la protection de la biodiversité et dresse des indicateurs de suivi de leur perception.

III. INDICATEURS POUR LE SUIVI DE LA PERCEPTION DE LA BIODIVERSITE

III.1 Actions déjà menées suite aux attitudes des groupes cibles concernés par la protection de la biodiversité avant les campagnes de sensibilisation

L'Objectif 1 de la Stratégie Nationale et Plan d'Action sur la Biodiversité (SNPAB 2013-2020) indique que: « *D'ici à 2017, toutes les parties prenantes, y compris les décideurs, les communautés locales et autochtones sont conscientes de la valeur de la diversité biologique, des risques qu'elle encourt et imprégnées des mesures et des pratiques qu'elles doivent prendre pour la conserver et l'utiliser durablement* ».

Pour le suivi de cet objectif, des indicateurs de la perception de la biodiversité choisis en accord avec cet objectif ont été mis en place.

Dès lors, plusieurs actions dont les études de base et l'organisation des ateliers de sensibilisation ont été menées à l'intention des parties prenantes dans le cadre du "Programme de Recherche, Echange d'Information, Sensibilisation et Conservation de la Biodiversité au Burundi" établi entre l'Office Burundais pour la Protection de l'Environnement (OBPE) et l'Institut Royal des Sciences Naturelles de Belgique (IRScNB) pour montrer l'importance prépondérante de la conservation et la gestion durable des écosystèmes et leur biodiversité.

Ainsi, les actions y relatives tiennent en compte la biodiversité notamment dans l'enseignement, l'élaboration des documents de stratégie et de politique, l'organisation des séances de sensibilisation sur tous les faits dégradateurs de la biodiversité et leur visibilité à l'intention de la communauté nationale et internationale sur le site web du CHM-Burundais.

Parmi les documents déjà élaborés, il y a lieu de citer l'élaboration du projet de loi sur la biodiversité, la Stratégie de Communication, Education et Sensibilisation du public sur la Biodiversité en 2014 ; la Stratégie Nationale et Plan d'Action en matière d'Echange d'Information sur la Biodiversité pour 2012-2020 ; la loi sur la création et gestion des aires protégées au Burundi et le Code minier traduits en Kirundi en 2014 ; l'élaboration des outils et l'organisation séances de sensibilisation du public au cours des ateliers ou des émissions radio diffusées.

D'autres documents ont été élaborés :

- Un guide de sensibilisation des parties prenantes pour l'application effective du code forestier et de la nouvelle loi sur les aires protégées a été élaboré en 2018 et sera bientôt vulgarisé et diffusé ;
- Un Guide de sensibilisation pour la sauvegarde de la biodiversité ont été développé à l'intention des groupes cibles : appels à l'endroit des communautés et de l'administration locales ainsi qu'aux décideurs ;
- Un guide sur les mesures incitatives relatives aux aires protégées a été produit ;
- Publication des articles sur la biodiversité dans les journaux (ABP info),

- Production et diffusion d'un poster de sensibilisation sur les effets de la perturbation des forêts sur les insectes pollinisateurs en 2018,
- Production et diffusion d'un dépliant de sensibilisation sur la RNF Bururi ;
- Production et diffusion des posters et des dépliants de sensibilisation des communautés riveraines aux PN de la Kibira et de la Ruvubu en 2015 ;
- Elaboration de policy-brief (Annexe 1) et Poster pour la prise de mesures stratégiques de réduction de perte des espèces et des habitats ;
- Un atelier national de sensibilisation des décideurs pour la protection de la biodiversité en 2016 ;
- Des ateliers nationaux de sensibilisation des administratifs provinciaux et communaux, des communautés locales et autochtones sur l'importance socio-économique et écologique des aires protégées ont été organisés en 2016 ;
- Un atelier d'échange sur les meilleures approches des intervenants pour le développement de la province Karusia été tenu en 2017 ;
- Un atelier de sensibilisation des journalistes sur leur rôle pour la conservation de la biodiversité a été organisé en 2016,
- Quarante ateliers de sensibilisation à raison 10/an entre 2014 à 2017,
- Neuf cent soixante représentants des communautés ont participé aux séances de sensibilisation au niveau national (Rapport du projet Biodiversité) ;
- Des ateliers de sensibilisation des administratifs provinciaux et communaux, confessions religieuses et services techniques d'une part et des communautés locales et autochtones d'autre part, pour la protection des aires protégées ont été organisés entre 2014-2018 ;
- Sensibilisation des élèves de Kigamba et de Muyinga sur l'importance des pollinisateurs en 2017 ;
- Sensibilisation de la population de Kayanza, Muranvya et Bubanza par l'ONG ADRA Burundi sur la lutte contre les feux de brousse dans les aires protégées spécialement dans le PN Kibira en 2017 et 2018 ;
- Animation des émissions sur l'importance des parcs nationaux (CHM-Burundi);
- Emission animée dans le cadre de la célébration de la journée internationale de la biodiversité, édition 2015 ;
- Mille cinq cent émissions radiodiffusées en rapport avec la biodiversité et l'environnement entre 2014-2018.

S'agissant de la prise en compte de la protection de l'environnement et de la biodiversité dans le cursus éducatif, il y a lieu de noter :

- l'intégration des chapitres ou cours sur la protection de l'environnement dans l'enseignement fondamental, post-fondamental et supérieur (universités publiques et privées); à l'Université du Burundi et les universités privées ;
- la création d'un master en science et gestion intégrée de l'environnement à partir de l'année académique 2017-2018

Enfin pour assurer la visibilité des actions menées, il y a eu :

- Célébration chaque année de la journée nationale de l'arbre (2ème quinzaine de décembre) ;
- Célébration chaque année de la journée internationale de la biodiversité ;
- Postage des informations relatives aux actions menées sur le site web du CHM-Burundais

III.2 Niveaux actuels (2018) d'implication des groupes cibles dans la protection de la biodiversité

L'évaluation des impacts : (indicateurs : attitudes, mesures pratiques et manquements enregistrés par le public) des actions déjà menées spécialement pour atteindre le 1er objectif de la Stratégie Nationale et Plan d'Action sur la Biodiversité correspondant au premier objectif d'Aichi permettra d'appréhender le niveau d'implication des groupes cibles dans la protection de la biodiversité.

III.2.1. Attitudes et comportements des « agriculteurs »

Les agriculteurs deviennent de plus en plus conscients du problème d'exiguïté des terres plutôt au problème de surpopulation et reconnaissent que l'occupation des zones protégées ne réglerait pas le problème non plus. Les limites des AP deviennent de plus en plus respectées et on n'enregistre actuellement peu d'empiétements liés au dépassement des limites et les parties des AP longtemps occupées sont de plus en plus libérées. Selon les responsables de certaines aires protégées (Bururi, Kibira), certaines personnes de la communauté des agriculteurs participent en compagnie des administratifs à la base aux actions visant au rétablissement des limites et participent conjointement aux actions de surveillance avec les agents de la conservation sur terrain. Elles constituent souvent des sources de dénonciation des contrevenants de leurs régions. Sous l'encadrement des administratifs à la base et des techniciens agricoles, elles adhèrent aux techniques d'aménagement adéquates et conservatoire du sol. L'Etat est aussi conscient du problème d'infertilité des terres et a instauré un mécanisme pour que la population accède facilement aux produits chimiques agricoles. Ce mécanisme permet un paiement à l'avance et à chacun de se procurer la quantité dont il a besoin selon ses moyens. Ceci permet l'augmentation des rendements malgré les petites exploitations.

Malgré qu'on enregistre peu de nouveaux cas de défrichements cultureux dans les AP, on assiste encore à des cas de persistance des actions de dépassement des limites de ces AP pour les installations agricoles comme cela est signalé au Parc National de la Rusizi et au Paysage Protégé du Nord. Actuellement on rapporte 0,5ha de nouveau défriché dans la réserve de Murehe et 10h au secteur palmeraie du PN de la Rusizi. Pour certaines aires protégées, les limites ne sont pas physiquement matérialisées et cela constitue une source de conflits entre les gestionnaires des AP et les populations riveraines.

III.2.2. Attitudes et comportements des éleveurs

Le problème d'exiguïté des terres au Burundi influe aussi sur les attitudes des éleveurs. Le grand nombre de bêtes jadis gardées erre pour brouter sur les collines presque inoccupées ne peuvent pas maintenant trouver de place pour leurs mouvements en masse. Les éleveurs sont

conscients du problème et certains ont commencé à changer leur élevage traditionnel de prestige avec un grand nombre de têtes de bêtes mal entretenues et non rentables en élevage moderne. Ces animaux d'élevages modernes très sensibles aux mauvaises conditions de vie exigent les éleveurs à limiter leur mouvement et donc à les garder en stabulation. Au tour des aires protégées, suite à l'implication effective de l'administration surtout provinciale on rapporte de moins à moins les activités liées au pacage du bétail. C'est ce qui expliquerait la réduction des feux liées à la recherche de l'herbe tendre. Les impacts y relatifs ont été réduits à zéro aux Parcs Nationaux de la Kibira. Il y a des réticences dans certaines régions et une insuffisance du niveau de sensibilisation. Dans les Réserves Naturelles du Sud, on rapporte que 800 ha de superficie sont pâturées ; une superficie brûlée de 4200 ha depuis 2015 soit une moyenne de 1400 ha/an, le pacage du bétail peut se faire jusqu'à 2km de la limite de l'aire protégée, au PP du Nord, 20ha dans les zones tampons des Lacs et la réserve de Murehe.

Au PN de la Kibira, plus de 10.000 ha au total ont été brûlés en 2015 et 2016 au PNK et 0 ha rapporté en 2017 et 2018. Au PN de la Ruvubu, on rapporte 31 356 ha en 2015, 31 807 ha en 2016, 33 118 ha en 2017 et 21 469 ha en 2018 de superficie brûlée.

III .2.3 Attitudes et comportements des chasseurs

Selon les responsables de certaines aires protégées, les effectifs des chasseurs se réduit progressivement dans les aires protégées. Certains chasseurs ont remis leurs outils de chasse à l'autorité et font partie des groupements de surveillance organisés en comités de surveillance. Dans les AP du Sud on rapporte seulement 3 cas de braconnage. Cependant les pratiques de la chasse sont toujours signalées au Parc National de la Ruvubu où les contrevenants sont régulièrement capturés. Toujours effectuée en clandestinité, la chasse se fait par piégeage et les animaux les plus visés sont les buffles, les hippopotames, les antilopes et les poissons par la pêche illicite surtout la nuit dans la Ruvubu. Plus de 150 braconniers et objets de chasses ont été saisis de 2015 à aujourd'hui.

III.2.4 Attitudes/comportements des pêcheurs pratiquant la pêche illicite

Les pêcheurs renoncent progressivement à l'utilisation des engins, des méthodes et techniques de pêche prohibées. Ils développent de plus en plus un sens collectif et se regroupent en fédération des pêcheurs telle que la Fédération des pêcheurs et fournisseurs du poisson au Burundi : FPFPPB. Ils contribuent dans les activités de sensibilisation des autres pêcheurs et dans la poursuite des contrevenants. Ils adhèrent de plus en plus à la réglementation de pêche en respectant les périodes de fermeture pour permettre la reproduction des poissons et accroître les stocks notamment au niveau du Lac Tanganyika.

Aux niveaux du Paysage Protégé du Nord et du Parc National de la Rusizi (delta), on remarque encore des cas de pêche dans des zones interdits comme les zones de frayère constituée d'eau et de végétaux. De plus les pêcheurs n'observent pas de temps de repos ou de cessation de cette activité pendant les périodes de reproduction et de croissance des alevins. En vue d'appuyer l'activité de pêche au Burundi, le gouvernement a initié depuis quelques années une politique de développement de l'aquaculture et des étangs piscicoles se retrouvent dans quelques endroits du pays.

Cependant, on remarque encore une insuffisance d'activités alternatives et la pisciculture au Burundi est encore à son état embryonnaire. Des filets et bateaux sont régulièrement saisis et détruits au PNRusizi.

Au PN de la Ruvubu, plusieurs objets de pêches tels que les filets de pêches, hameçons, moustiquaires sont souvent saisis, au PP du Nord, 1317 filets de pêche illicites ont été saisis et brûlés, 18 pêcheurs, 10 pirogues de pêche et 16 filets maillants ont été saisis.

III.2.5 Attitudes/comportements des récolteurs des plantes médicinales

Les tradipraticiens se sont regroupés en associations et ont créé un réseau national regroupant leurs associations. Ils ont commencé à prendre conscience de l'état des stocks des ressources biologiques dont ils ont besoin et certains domestiquent un certain nombre d'espèces des plantes médicinales dans leurs propriétés. On rapporte 60 ménages ayant déjà domestiqué les plantes médicinales au tour des AP du Sud.

En outre, ils s'approprient relativement les principes du protocole de Nagoya. Leur confédération a signé un Mémorandum d'entente avec les chercheurs pour une coopération effective en cas de recherches sur les plantes médicinales aux potentialités de ressources génétiques.

Cependant, il y a un manque de traçabilité entre les récolteurs et vendeurs des plantes médicinales sur les marchés. On manque de données chiffrées sur les stocks des plantes recherchées, les quantités récoltées et commercialisées ainsi que celles sur le nombre des récolteurs et les vendeurs. On enregistre aussi un manque d'un mécanisme de suivi sur les techniques de récolte variées qui visent souvent les parties essentielles pour la survie des plantes dont les écorces, les racines, les fruits et les feuilles et même parfois aux recours à l'arrachage complète de la plante.

III.2.6 Attitudes/comportements des exploitants des ressources biologiques utilisées dans l'artisanat

Les habitats et les espèces recherchées pour l'usage en artisanat ont fortement diminuées. Ce sont le *Cyperus latifolius* et *Arundinaria alpina* à la Kibira et *Eremospatha* sp. dans la Réserve Naturelle Forestière de Kigwena etc., *Hyphaenae petersiana*, *Typha dominguis*, *Cyperus papyrus* au Parc National la Rusizi.

Certaines de ces espèces dont le rotin sont devenues très rare suite à leur surexploitation. Leur distribution s'exprime à moins d'un ha sur le territoire national et les artisans ont commencé à s'en approvisionner à l'extérieur. Certains ménages disposent dans leurs propriété certains espèces d'usage artisanal notamment le *Cyperus*, le Bambous, le *Raphia Ruwenzorica*, le *Ficus* sp. pour extraction de cordes, etc. On enregistre encore un faible niveau d'encadrement en matière de gestion des ressources naturelles et les artisans continuent à agir comme ils le faisaient depuis des temps. Ils se livrent toujours à des coupes systématiques sans souci de leur gestion durable au profit des générations de temps.

III.2.7 Attitudes/comportements des charbonniers et les coupeurs de bois de chauffe

L'énergie domestique au Burundi provient essentiellement du bois. Le bois est utilisé sous son état brut pour le chauffage dans les villages et sous forme de charbon dans les villes. Le couvert forestier est de plus en plus réduit et certains ménages s'en sont déjà rendus compte. Ils fabriquent et utilisent les foyers améliorés pour réduire les quantités de bois à consommer. Les populations adhèrent au programme de reboisement du pays. Ainsi 600.000 plants ont été replantés (environ 1340 ha reboisés) autour des parcs nationaux de la Kibira et Ruvubu (au

PN de la Ruvubu (301 394 eucalyptus, 155 480 Grevillea, 30 000 de calliandras ont été plantés dans le milieu riverain), 600 foyers améliorés ont été distribués sur les collines Gitaramuka et Gasave au PN de la Ruvubu (Rapport de fin de projet Amélioration de l'efficacité de gestion des aires protégées). Autour des AP du Sud, le nombre de famille ayant adhéré à cette promotion et utilisant les foyers améliorés s'estime à 1000 ménages et le nombre de plants replantés s'évalue à 600000 plants (Rapportage du Responsables des AP du Sud).

Les charbonniers adhèrent aux mesures prises par les autorités en charge de la gestion des forêts et demandent des autorisations requises pour la coupe, le transport des produits du bois. Malgré ces bonnes initiatives, certains se livrent parfois de manière clandestine à la fabrication du charbon par l'abattage des arbres des AP. Autour des aires protégées, les populations riveraines essentiellement constituées de personnes aux moyens limités ne font pas trop d'effort pour le reboisement de leurs propriétés et ont l'habitude de collecter le bois de chauffage à l'intérieur de ces AP. La collecte du bois de chauffage revient d'habitude aux femmes et aux enfants qui ramassent normalement du bois mort mais suite à sa rareté de plus en plus grandissante font l'abattage du bois vivant. Notons qu'il y a un manque de promotion d'autres sources potentielles d'énergie.

III.2.8 Attitudes/comportements des scieurs

Les comités de surveillance dénoncent tous les actes qui portent atteinte à l'intégrité des AP. Les mesures mises en place par les autorités forestières ne facilitent pas les sciages clandestins et les groupes cibles dont les scieurs adhèrent à leur mise en application. Il y a eu un pas franchi dans la lutte contre le sciage dans les AP grâce au renforcement de la surveillance et l'implication des comités de cogestion comprenant les administratifs locaux notamment au Parc National de la Kibira et à la Réserve Forestière de Bururi. Les produits forestiers saisis (planches et madriers) deviennent de plus en plus rares. Les communautés se sentent de plus en plus concernées à la sauvegarde des biens publics et dénoncent souvent les responsables de tels actes. Cependant, on rapporte encore des cas isolés de sciage au PN de la Kibira. Les arbres les plus recherchées étant l'*Entandophragma excelsum* et *Chrysophyllum gorungosanum*.

III.2.9. Attitudes/comportements des exploitants des ressources minières et des carrières

L'exploitation minière est actuellement une réalité au Paysage protégés du Nord et plus particulièrement à Murehe. On signale l'exploitation des cassitérites et colombo tantalite par la compagnie TAMINCO : 2 cas d'extraction du sable autour des lacs Cohoha et Gacamirinda, 2 cas d'exploitation de cassitérites autour du Lac Kanzigiri par 2 coopératives agréées. Au PP du Nord, les 2 sites autour du lac Kanzigiri ont été fermés temporairement afin de respecter les consignes de conformité environnementale (environ 2,5ha).

Le nombre des sites d'exploitation des mines est réduit au PN de la Kibira suite aux mesures strictes des administratifs et l'instauration du système de surveillance conjointe avec les comités collinaires de surveillance. De manière des cas isolés et clandestins on observe encore l'extractions minière au PNK et en milieux riverains. Au PN de la Rusizi, l'extraction des

terres salées « Igitumba » dans la zone tampon est régulée par les responsables de l'AP et les exploitants sont encadrés et paient une sorte de taxe.

III.2.10 Attitudes/comportements des apiculteurs

Les apiculteurs sont associés en groupements associatifs des apiculteurs autour des aires protégées. Ils interviennent dans la protection des AP et interviennent notamment en cas de feux pour protéger leurs ruches. Ils installent plusieurs ruches dans les parties accessibles autour des AP. Leurs activités sont ainsi soutenues et reçoivent des appuis de ruches modernes et du matériel apicole (500 ruches modernes ont été distribuées autour du PN Kibira et autour du PN Ruvubu).

L'appui est limité et n'est pas proportionnel aux besoins et l'enfumage des ruches traditionnelles continues à déclencher les feux dans les AP par certains apiculteurs encore attachés aux pratiques traditionnelles.

III.2.11 Attitudes/Comportements de l'Administration de l'OBPE

L'Office Burundais pour la Protection de l'Environnement (OBPE), a dans ses missions principales la création, la conservation et la protection des aires protégées du Burundi.

Les cadres affectés à cette fonction centralisent les informations transmises par les agents de terrain et l'OBPE ainsi que le MINEAE prennent des mesures qui s'imposent. Ces mêmes cadres effectuent régulièrement des descentes sur le terrain et de cette façon font un suivi permanent.

Cependant visiblement la réalité sur le terrain n'a pas empêché la dégradation des aires que l'OBPE et ses cadres protègent. Le résultat sur terrain ne concrétise pas l'engagement de cet organe à pérenniser les aires protégées. L'OBPE ne se laisse pas faire pour punir les responsables pris en flagrant délit et saisit même la justice le cas échéants.

III.2.12 Attitudes/comportements de l'Administration territoriale

Les administratifs locaux et provinciaux interviennent en faveur de la conservation et prennent des mesures qui renforcent la préservation des AP. Ainsi, le gouverneur de Bubanza a été primé comme meilleur administratif ayant fait respecter la protection de l'Environnement et de la biodiversité dans son entité administrative. Cependant, certains administratifs territoriaux à la base ont la complaisance en faveur des communautés pour les occupations illégales des AP. Ainsi, au niveau du PP du nord, certains responsables de zone notamment le chef de zone Kigoma (Bugabira) et le chef de secteur ont distribué une partie du marais protégé aux agriculteurs. Ces responsables ont été emprisonnés et limogés.

De même, on signale une occupation illégale des parties d'aires protégées avec la complaisance de l'Administration territoriale où 4000 ha sont occupés illégalement à Vyanda et Rumonge), plus de 1000 ha au PNK à Mabayi, par un ex-gouverneur de Cibitoke et 8,2ha occupés au PP du Nord.

III.2.13 Attitudes/comportements des médias

Les journalistes sont actuellement sensibles aux questions relatives à l'environnement et de la biodiversité en général. Des équipes de journalistes sont mobilisées pour couvrir les événements y relatif. Ils suivent de près les actions sur terrain et rapportent les événements à l'intention du grand public. Ils suivent des formations de renforcement des capacités sur l'importance de la biodiversité et des aires protégées et sur le rôle dans leur conservation et répondent aux invitations pour des réunions et ateliers. Quand ils le juge important, ils organisent souvent une synergie des médias. Ils lancent leurs cris d'alarme quand il le faut notamment à l'approche de la saison sèche pour sensibiliser à lutter contre les feux de brousse ou en cas de complaisance des autorités sur les sujets clés de l'Environnement notamment contre les distributions illégales des terres et des forêt ou dans des endroits établis pour la protection tels que le littoral du Lac Tanganyika. Ils collaborent et accordent facilement une place pour des discours à institution des responsables de la gestion de l'environnement dont le Ministère et l'OBPE.

Néanmoins, la couverture médiatique est, pour certains médias, limitée sur le territoire national. Peu de Burundais sont dotés de poste récepteurs dont les Télévisions et radios et gardent leur mauvaise habitude de ne pas consulter les articles.

III.2.14. Attitudes/comportements des leaders d'opinion

Les leaders d'opinions constituent le groupe important parce qu'ils sont censés être très proches de la population. Ils constituent le groupe le plus respecté et écouté. On peut citer le groupe des confessions religieuses qui est décerné comme actuellement plus actif. Les confessions religieuses interviennent dans les actions de protection. Elles interviennent à travers les messages au cours des hommeries et sur terrains à travers des projets tel est le cas du Projet ADRA (Adventiste Development Relief Agency) autour du Parc National de la Kibira. Elles sont favorables aux actions relatives à la conservation et prennent part aux différentes séances organisées. Parfois, certains messages à l'intention des communautés sont diffusés à travers les églises. La plupart des représentants des partis politiques ne sont actifs que durant les campagnes et leur discours sont souvent subversifs pour la conservation. Certains de ces politiciens ne donnent pas la priorité aux aires protégées et les confondent devant la population aux aires en réserves pour les populations qui en ont fortement besoin. Ils veulent mobiliser plus de voies et se montrent souvent complaisant et favorables à leur occupation.

III.2.15. Indicateurs pour mesurer le changement du niveau d'implication pour les décideurs

Les décideurs prennent des mesures adéquates pour la conservation de la biodiversité et sont favorables à leur gestion durable. Ceci se manifeste à travers l'adoption de différents textes de lois sur les aires protégées et la protection de l'environnement en général.

Toutes fois, il manque toujours un cadre de collaboration entre les différents secteurs. Chaque secteur se penche de manière isolé sur l'élaboration de sa stratégie et de son plan d'action qu'il met en œuvre sans prendre des limites et sans réserver une place à la protection de l'environnement et de sa biodiversité. Les autorités ne sont pas tellement sensibles aux questions de la biodiversité. Ceci se manifeste par le peu de moyens alloué aux activités y relatives et par la lenteur observée dans l'adoption des textes de de lois qui restent longtemps conservés dans leurs tiroirs.

III.2.16. Attitudes/comportements des ONGs

Les Organisations Non Gouvernementales engagées dans la protection de l'Environnement constituent un cadre privilégié d'éducation/sensibilisation des différents groupes cibles et surtout des autorités au plus haut niveau. Ce sont eux qui interviennent pour des mesures sensibles prises en défaveur de la protection de l'environnement et où les responsables des institutions étatiques sous leur contrôle ne peuvent pas réagir. Leurs actions sont visibles à travers des sites webs, des Journaux de sensibilisation et sur terrain à travers la promotion des activités alternatives notamment par l'appui des communautés en apiculture, en élevage du petit bétail et volaille et l'instauration des approches de travail communautaires en coopérative.

Cependant, les ONGs travaillent de manière isolée et ne disposent pas encore d'un cadre de coordination de leurs interventions sur terrains et par là de suivi-évaluation de leurs actions. Souvent les impacts de leurs interventions ne sont pas visibles car elles ne mettent pas en place des mesures pour pérenniser leurs réalisations à terme de leur projet.

III.3. Indicateurs pour mesurer le changement du niveau d'implication des parties prenantes

1. Indicateurs pour mesurer le changement du niveau d'implication des agriculteurs

Action : Lutter contre le défrichement culturel dans les aires protégées et développer une agriculture rationnelle en milieu riverain					
Problème/contrainte	Référence	Etat de 2015	Etat en 2018		
			Attitudes adoptées/comportements	Manquements enregistrés par le public	Observation et Commentaires
Insuffisance des intrants en agriculture	Agriculture dégradante de la biodiversité du milieu riverain et des aires protégées	Méthodes culturelles archaïques	<ul style="list-style-type: none"> -Diminution des pratiques d'implantation des cultures dans les aires protégées -Implication des communautés riveraines dans la démarcation des limites -Adhésion à l'application des techniques de gestion conservatoire des eaux et sols 	Observation encore des cas du non-respect des limites de certaines aires protégées	Tous les acteurs ne sont pas suffisamment imprégnés des mesures et des pratiques qu'elles doivent prendre pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité
Empiètement sur les aires protégées par les agriculteurs			L'attitude tend à disparaître progressivement, complaisance de certains responsables administratifs		Au Parc Ruvubu Secteur RDII : 171 ha sont occupés par la population y pratiquant les activités agricoles depuis création du Parc suite à une mauvaise interprétation de la limite ; au Paysage Protégé du Nord, 150ha sur presque toutes les zones tampon des lacs du PAPN sont attaquées sauf sur le lac

					Rweru. Au PN de la Rusizi, au niveau de la Palmeraie, plus de 20% de la superficie est occupée illégalement. Au niveau du Delta à peu près 10% de la superficie est occupée illégalement.
Ignorance des méfaits du défrichement cultural sur la biodiversité des aires protégées			Organisation de plusieurs ateliers de sensibilisations des communautés et des responsables administratifs et des confessions religieuses à la conservation de la biodiversité		
Réponse	Valeur-cible	Etat souhaité			
Introduire des méthodes culturales favorisant la production sur de petitsterroirs	Une agriculture favorisant la protection de la biodiversité	Arrêt du défrichement cultural intense dans les aires protégées grâce à une agriculture favorisant la production intensive par unité de surface	Traçages des courbes de niveaux et plantations de haie antiérosives	Pratiques continues de méthodes culturales inadéquates	
Mettre en place		Absence de	Les populations participent dans	Persistance de	Il faut poursuivre la sensibilisation de la

un système de protection et de surveillance des limites des aires protégées		défrichement dépassant les limites des aires protégées	des patrouilles conjointes avec les gardes forestiers et les agents de force de l'ordre	dépassement des limites par certains récalcitrants	population riveraine et appliquer rigoureusement la loi
Développer les meilleures pratiques agricoles en milieu riverain		Pratiques agricoles conservatrices des sols	Plantations des essences agroforestières dans les propriétés privées		
Indicateurs					
1	Taux de réduction des superficies défrichées et cultivées dans les aires protégées		0,5ha de nouveau défriché dans la réserve de Murehe et 10h au secteur palmeraie du PN de la Rusizi	Non-respect des limites de certaines aires protégées	Il faut poursuivre la sensibilisation de la population riveraine pour ramener le taux de réduction à 0%
2	Pourcentage de diminution des superficies des terres cultivées en dépassant les limites		A la Réserve Forestière de Bururi, 180 ha dégradées par les défrichements sont restaurés (90000 plants ont été replantés depuis 2015, au PN de la Kibira, 1000 ha sont rétablis Au PNR Secteur RGI, 5ha ont été récupérés en collaboration avec les groupements de protection du	Persistance de certains récalcitrants dans le dépassement des limites	Grâce aux mesures de sensibilisation, il y a eu restauration de 180 ha à Bururi, 1000 ha rétabli au PNK, 5 ha ont été récupéré au PNRu ; 15 ha au PAP du Nor et 2000 ha récupéré à la Palmeraie

			PNR, Pour MUREHE au PP du Nord 15Ha et 2000ha au Palmeraie et 8km au Delta au PN de la Rusizi		
3	Taux d'augmentation de la superficie protégée contre l'érosion par des dispositifs antiérosifs		170Ha des zones tampons des lacs Rweru, Gacamirinda, Nagitamo et Mwangere possèdent des dispositifs antiérosifs.	Il existe encore des zones tampons de disposant pas de dispositifs antiérosifs	Il faut poursuivre le programme de protection des zones tampons des lacs du nord

2. Indicateurs pour mesurer le changement du niveau d'implication des éleveurs

Action : <i>Combattre le surpâturage dans les aires protégées en créant les conditions d'un élevage pratiqué sans nuire à la biodiversité de ces écosystèmes</i>					
Problème/contrainte	Référence	Etat actuel 2015	Etat actuel 2018		
			Attitudes /comportements adoptés	Manquements	Observations / commentaires
Surpâturage dans les aires protégées	Pacage continu du bétail dans les aires protégées	La biodiversité des aires protégées se dégrade suite au pacage du bétail	-Adoption de l'élevage en stabulation permanente -Accroissement du niveau de conscience à la préservation de l'environnement	-Existence des réticences dans certaines régions	-le niveau d'acceptation de la politique varie selon les régions écologiques -le faible pouvoir d'achat de la population -Tous les acteurs ne sont pas suffisamment sensibilisés sur le bienfondé de l'élevage en stabulation
Ignorance de l'impact des feux de brousse sur la perte de la	Usage continu des feux de brousse pour faire pousser l'herbe tendre pour le bétail		Le pacage du bétail dans les aires protégées a sensiblement diminué	Persistance des cas isolés de pacage du bétail au Parc National de la	La sensibilisation du groupe cible des éleveurs et l'application de la loi ont produit des effets

biodiversité des aires protégées				Rusizi	
Ignorance des bienfaits de la stabulation permanente	La stabulation permanente non pratiquée pour éviter le parcours des animaux dans les parcs		La pratique est à son état embryonnaire mais certains administratifs ont déjà pris des mesures pour l'élevage en stabulation permanente	Existence des réticences dans certaines régions	La stabulation permanente est à ses débuts et il faut continuer la sensibilisation pour qu'elle soit ancrée dans la mentalité des éleveurs
Réponse	Valeur-cible	Etat souhaité			
Limiter fortement le surpâturage dans les aires protégées	Les aires protégées ne sont plus pâturées	Arrêt de l'habitude de pacage du bétail dans les aires protégées	Diminution des pratiques de pâturage dans les aires protégées	Persistance des pratiques de pâturage dans les aires protégées dans certaines régions	Mise en place de plusieurs comités de surveillance autour des AP pour décourager les pratiques de pâturage dans les aires protégées.
Organiser des réunions d'échange sur la lutte contre les feux de brousse et créer des comités ad hoc pour y faire face comprenant aussi des éleveurs	Arrêt des feux de brousse clandestins pour faire pousser l'herbe pendant la saison sèche		Diminution sensible des feux de brousse de brousse dans les aires protégées grâce aux réunions de sensibilisation mais aussi aux mesures d'incitation introduites par le Gouvernement	Au PNR, on brûle encore pour la recherche du pâturage, la recherche des passages pour franchir le parc et le braconnage	Poursuivre les réunions de sensibilisation mais aussi les mesures d'incitation en faveur des populations riveraines
Pratiquer l'élevage en	Pratique de l'élevage en stabulation		La pratique est à son état embryonnaire mais certains	Existence des réticences dans	La stabulation permanente est à ses débuts et il faut continuer la

stabulation	permanente ou semi-permanente		administratifs ont déjà pris des mesures pour l'élevage en stabulation permanente	certaines régions	sensibilisation pour qu'elle soit ancrée dans la mentalité des éleveurs
Indicateurs					
1	Pourcentage de diminution du surpâturage dans les aires protégées		Les pratiques de pâturage continuent dans les Réserves Naturelles du Sud : on rapporte 800 ha de superficie pâturée ; une superficie brûlée 4200 ha depuis 2015 soit une moyenne de 1400 ha/an.	Persistance des pratiques de pâturage dans les aires protégées dans certaines régions	Poursuivre les réunions de sensibilisation mais aussi les mesures d'incitation en faveur des populations riveraines pour bannir les pratiques de pâturage dans les aires protégées
2	Taux de diminution des feux de brousse dans les aires protégées		Diminution des feux de brousse dans les aires protégées	Persistance des feux de brousse dans certaines aires protégées : Au PN de la Kibira, plus de 10.000 de 2015-2016 au PNK et 0 ha en 2017-2018 ;Au PN de la Ruvubu, on rapporte 31 356 ha en 2015 , 31 807 ha en 2016, 33 118 ha en 2017 et 21 469 ha en 2018 de superficie brûlée	Poursuivre les campagnes de sensibilisation pour lutter contre les feux de brousse dans les aires protégées
3	Pourcentage d'augmentation du nombre d'éleveurs		Aux AP du Sud, on rapporte un taux de 1% bêtes en stabulation permanente, 5% autour des PP du	Existence des réticences dans certaines régions	La stabulation permanente est à ses débuts et il faut continuer la sensibilisation pour qu'elle soit ancrée

	avec stabulation permanente		Nord		dans la mentalité des éleveurs
--	-----------------------------	--	------	--	--------------------------------

3. Indicateurs pour mesurer le changement du niveau d'implication des chasseurs

Action : Arrêter la chasse illicite dans le but de sauvegarder la biodiversité animale des aires protégées du Burundi					
Problème/contrainte	Référence	Etat actuel 2015	Etat actuel 2018		
			Attitudes/ comportements adoptés	Manquements	Observation / commentaires
Chasse clandestine, pratiquée même sur des espèces menacées de disparition	Disparition des espèces animales par la chasse	Pratique courante de la chasse illicite dans les aires protégées à la recherche des animaux sauvages	-Réduction progressive des nombres de chasseurs dans les aires protégées -Organisation de la population riveraine en groupement -remise des outils de chasse à l'autorité	-Des cas de chasse isolés subsistent encore	-Les populations riveraines ne sont pas suffisamment impliquées dans la gestion des aires protégées
Utilisation des méthodes répréhensibles dans la chasse	Pratique clandestine, anarchique de la chasse, utilisant des méthodes et techniques répréhensibles		- remise des outils de chasse à l'autorité	Des cas de chasse isolés subsistent encore	Poursuivre les actions de sensibilisation pour lutter contre les pratiques de chasse mais aussi introduire des mesures incitatives en faveur de la population riveraine
Réponse	Valeur-cible	Etat souhaité			
Organiser des réunions d'échange pour expliquer les méfaits de chasse illicite	Conservation des espèces animales grâce à la maîtrise totale de la chasse	Chasse illicite dans les aires protégées abandonnée	Diminution de la chasse illicite dans les aires protégées suite aux mesures de sensibilisation	Des cas de chasse isolés subsistent encore	La chasse illicite a diminué dans les aires protégées suite aux réunions

	illicite		et aux incitation entreprises		organisées
Bannir l'utilisation des techniques répréhensibles	Méthodes et techniques répréhensibles de chasses bannies				
Initier de petits projets d'élevage en milieu riverain des aires protégées	Elevage prospère dans le milieu riverain des aires protégées		Dans les AP du Sud, 6 petits projets initiés	-	Il faudra continuer les mesures incitatives en faveur de la population riveraine
Indicateurs					
1	Pourcentage de diminution du nombre de cas de chasse illicite		<p>Au PN de la Ruvubu, 52, 65, 43 braconniers ont été appréhendés respectivement en 2015, 2016 et 2017 et Plusieurs objets de chasses ont saisis : machettes, lances, objets de piégeage,....</p> <p>Au PP du Nord, 3 personnes ont été emprisonnées, 25 braconniers ont été appréhendés au PN de la Rusizi</p>	Persistance de la chasse illicite.	Il faudra continuer les mesures incitatives et la sensibilisation en faveur de la population riveraine

2	Diminution de nombre de cas d'utilisation des techniques répréhensibles de chasse		Dans les AP du Sud on rapporte seulement 3 cas de braconnages et 120 chèvres distribués, 5260 animaux (Chèvres et porcs) distribués aux Parcs nationaux de Kibira et Ruvubu (pour la Ruvubu 1732 chèvres ont été distribuées, 4315 kg de haricots ,714kg d'arachides et 2820kg de pomme de terre)	Persistance du braconnage.	Il faudra continuer les mesures incitatives et la sensibilisation en faveur de la population riveraine
3	Pourcentage d'augmentation du cheptel en particulier les petits ruminants comme les caprins				Pas de suivi et d'encadrement réguliers des bénéficiaires

4. Indicateurs pour mesurer le changement du niveau d'implication des pêcheurs

Action : <i>Susciter la formation des pêcheurs sur l'impact de la pêche illicite sur la masse piscicole</i>					
Problème/contrainte	Référence	Etat actuel 2015	Etat actuel 2018		
			Attitudes comportements adoptés	Manquements	Observation /commentaires
Surpêche dans les lacs et rivières du pays	Diminution de la masse piscicole dans le pays	Pêche par un nombre pléthorique de pêcheurs, destructrice de la	Réduction progressive de l'utilisation des engins de pêches prohibées - regroupement des pêcheurs	-les pêcheurs n'adhèrent pas facilement à la réglementation de la pêche	-Les projets de textes d'application de la loi sont déjà préparés -Nécessité

		biomasse piscicole	en fédération [FPFPB : Fédération des pêcheurs et fournisseurs du poisson au Burundi]		d'accélérer la procédure de signature de ces textes -La pisciculture au Burundi est encore classique
Utilisation des méthodes et techniques répréhensibles de pêche	Pêche avec des méthodes et techniques dévastatrices de la biodiversité des cours d'eau, lacs et lagunes des aires protégées		Réduction progressive de l'utilisation des engins de pêches prohibées	Persistance de pêcheurs utilisant des méthodes et techniques répréhensibles de pêche	Continuer la sensibilisation des pêcheurs sur l'impact négatif de l'utilisation des méthodes et techniques répréhensibles de pêche et appliquer strictement la loi
Absence d'autres activités alternatives de revenus	La pêche constitue la seule activité génératrice de revenus dans certains milieux autour du lac Tanganyika		Peu de pêcheurs recourent aux autres activités génératrices de revenus	Non recours aux autres activités génératrices de revenus	Multiplier d'autres activités génératrices de revenus autres que la pêche
Pisciculture non développée autour des aires protégées	La pisciculture reste peu développée		Peu de personnes recourent à la pisciculture	-	Il faudra développer davantage la pisciculture autour des aires protégées
Réponse	Valeur-cible	Etat souhaité			
Organiser des réunions d'échange pour expliquer les méfaits de la surpêche	Pêche compatible avec la pérennisation de la biodiversité dans les cours	Diminution du nombre de pêcheurs et d'unités de pêche	Les pêcheurs du Lac Tanganyika et des lacs du nord commencent à comprendre les méfaits de la surpêche grâce	Persistance des pêcheurs n'ayant pas encore compris les méfaits de la	Multiplier les réunions de sensibilisation des pêcheurs

	d'eau, lacs et lagunes des aires protégées		aux réunions de sensibilisation	surpêche	
Arrêter l'utilisation des outils répréhensibles de pêche (senne de plage, filet moustiquaire, substances inhibant le poisson, objets effrayant les bancs de poisson, etc...)	Pêche avec des méthodes et techniques répondant aux normes		Des filets et bateaux sont régulièrement saisis et détruits au PNRusizi Au PN de la Ruvubu, plusieurs objets de pêches tels que les filets de pêches, hameçons, moustiquaires sont souvent saisis, au PP du Nord, 1317Filets de pêche illicites ont été saisis et brulés, 18 pêcheurs, 10 pirogues de pêche et 16des filets maillants ont été saisis	Persistance des pêcheurs utilisant des outils de pêche répréhensibles	Organisation des réunions de sensibilisation sur les méfaits de l'utilisation des outils de pêche répréhensibles et appliquer strictement la loi
Pratiquer d'autres métiers pour désengorger le secteur de la pêche au niveau des aires protégées	Pêcheurs convertis à d'autres métiers ou pratiquant d'autres activités génératrices de revenus		Peu de pêcheurs pratiquent d'autres activités génératrices de revenus	-	Développer davantage d'autres métiers ou d'autres activités génératrices de revenus
Augmenter les étangs piscicoles en milieu riverain	Pisciculture développée en milieu riverain des aires protégées		Peu de personnes recourent à la pisciculture	-	Il faudra développer davantage la pisciculture autour des aires protégées
Indicateurs					
1	Pourcentage de		Dans les AP du Sud, Nombre	Persistance de la	Développer

	diminution du nombre de pêcheurs et d'unités de pêche		de cas de pêcheries prohibées rapportée est de 30	pêche dans les AP	davantage d'autres métiers ou d'autres activités génératrices de revenus
2	Pourcentage de diminution du nombre d'outils répréhensibles de pêche		Réduction progressive de l'utilisation des engins de pêches prohibées	Persistance de pêcheurs utilisant des méthodes et techniques répréhensibles de pêche	Continuer la sensibilisation des pêcheurs sur l'impact négatif de l'utilisation des méthodes et techniques répréhensibles de pêche et appliquer strictement la loi
3	Pourcentage de pêcheurs convertis à d'autres métiers		Peu de pêcheurs pratiquent d'autres activités génératrices de revenus	-	Développer davantage d'autres métiers ou d'autres activités génératrices de revenus
4	Nombre d'étangs piscicoles développés en milieu urbain		Nombre d'étangs piscicoles développés en milieu urbain ont voués à l'échec		

5. Indicateurs pour mesurer le changement du niveau d'implication pour les récolteurs de plantes médicinales

Action : Lutter contre la destruction de la biodiversité des aires protégées en maîtrisant mieux la récolte des plantes médicinales					
Problème/contrainte	Référence	Etat actuel (2015)	Attitudes adoptées	Manquements enregistrés par le	Observation et Commentaires

				public	
			<ul style="list-style-type: none"> -Les tradipraticiens se sont regroupés en associations ; - Les tradipraticiens ont créé un réseau national regroupant les associations ; - Les tradipraticiens ont commencé la domestication de certaines espèces des plantes médicinales ; - Certains des tradipraticiens se sont convertis en éleveurs de petits bétails. - Appropriation des principes du Protocole de Nagoya 	<ul style="list-style-type: none"> -Manque de traçabilité entre les récolteurs et vendeurs des plantes médicinales sur les marchés ; - manque de données chiffrées sur les quantités récoltées et commercialisées. - manque des données chiffrées sur les récolteurs et les vendeurs 	Il y a un pas déjà franchi mais des efforts restent à consentir afin d'atteindre l'état souhaité. La majorité de récolteurs des plantes médicinales est composée par la population batwa et autre communauté vulnérable
Récolte des plantes médicinales sans tenir compte du faible stock existant dans les aires protégées	Forte dégradation de la biodiversité des aires protégées par une récolte anarchique des plantes médicinales	Récolte par un nombre pléthorique de récolteurs	La pratique de collecte des plantes médicinales a été abandonnée dans les AP du Sud	Les récolteurs de plantes médicinales existent encore au PN de la Kibira	Continuer la sensibilisation des récolteurs des plantes médicinales pour qu'ils abandonnent la pratique de collecte des plantes médicinales
Non-respect des techniques respectueuses		Récolte des plantes médicinales avec	La pratique de collecte des plantes médicinales a été	La pratique de collecte des plantes	Continuer la sensibilisation des

de l'environnement		de techniques arrachant de nombreuses plantes d'une espèce ou prélevant toute la plante	abandonnée dans les AP du Sud mais elle continue ailleurs	médicinales continue dans quelques aires protégées	récolteurs des plantes médicinales pour qu'ils abandonnent la pratique de collecte des plantes médicinales
Non domestication des espèces recherchées dans les aires protégées		Recherche continue des espèces médicinales dans les aires protégées	La population a commencé à adhérer au programme de domestication des espèces dont elle a besoin	Il subsiste des récolteurs de plantes médicinales dans certaines aires protégées	Continuer à sensibiliser la population pour qu'elle adhère au programme de domestication des espèces dont elle a besoin
Réponse	Valeur-cible	Etat souhaité			
Réguler le nombre de récolteurs par la pratique d'autres activités génératrices de revenus à la place de la récolte des plantes médicinales à but commercial	Une récolte des plantes médicinales respectueuse de la biodiversité des aires protégées.	Diminution de la pression sur les plantes médicinales par un nombre pléthorique de récolteurs	Les tradipraticiens ont commencé la domestication de certaines espèces des plantes médicinales	Il subsiste des récolteurs de plantes médicinales dans certaines aires protégées	Certains ménages ont domestiqué des plantes médicinales dans leur propriété
Former les récolteurs des plantes médicinales à des techniques de récolte réservant les espèces		Récolte utilisant des techniques respectant la biodiversité des	Les récolteurs de plantes médicinales sont formés et utilisent des techniques respectant la biodiversité des	Persistance des récolteurs utilisant des techniques non respectueuses de la	Continuer la formation des récolteurs des plantes médicinales

recherchées comme plantes médicinales		plantes médicinales	aires protégées	biodiversité des aires protégées	
Inciter la plantation des espèces médicinales en agroforesterie		Espèces végétales recherchées domestiquées	La population a commencé à adhérer au programme de domestication de ces espèces en agroforesterie	Il subsiste une franche de la population qui n'adhère pas au programme de domestication de ces espèces en agroforesterie	Continuer la sensibilisation pour que toute la population adhère au programme de domestication de ces espèces en agroforesterie
Indicateurs					
1	Taux d'accroissement du nombre d'activités génératrices de revenus chez les ménages récoltant les plantes médicinales pour commercialisation				
2	Pourcentage des récolteurs de plantes médicinales formés	Récolte des plantes médicinales par des récolteurs non formés	Demander le nbre à Nzigiyimpa	Subsistance des récolteurs non formés	Continuer la formation des récolteurs de plantes médicinales
3	Pourcentage d'augmentation du nombre de ménages ayant domestiqué les plantes médicinales	Recherche continue des espèces médicinales dans les aires protégées	60 ménages ont domestiqué les plantes médicinales autour des AP du Sud	-	Le pourcentage n'est pas connu mais on a enregistré en 2018 60 ménages ayant domestiqué les plantes médicinales autour des AP du sud

6. Indicateurs pour mesurer le changement du niveau d'implication pour les exploitants des ressources biologiques utilisées dans l'artisanat

Action : Lutter contre l'exploitation anarchique et la pression sur les ressources biologiques utilisées dans l'artisanat					
Problème/contrainte	Référence	Etat actuel(2015)	Attitudes adoptées en 2018	Manquements enregistrés par le public	Observation et Commentaires
Méconnaissance de la dynamique des espèces végétales utilisées dans l'artisanat	Une exploitation des ressources biologiques destinées à l'artisanat non respectueuse de la diversité biologique	Exploitants ne se soucient pas des quantités disponibles	-Les artisans ont commencé à s'approvisionner à l'extérieur du pays suite à la rareté due à la surexploitation de certaines espèces comme les rotins ; - Les artisans valorisent les <i>Cyperus papurus</i> pour fabriquer les objets à vendre	Faible domestication des espèces à usage artisanal	La domestication des espèces utilisées dans l'artisanat n'est pas encore adoptée par des ménages.
Méconnaissance des méthodes traditionnelles de récolte des végétaux destinés à l'artisanat		Faible utilisation des méthodes traditionnelles			
Exiguïté de terres pour la domestication des plantes destinées à l'artisanat		Faible domestication des plantes à usage artisanal s'adaptant aux faibles superficies			
Réponse	Valeur-cible	Etat souhaité			
Former les récolteurs des plantes utilisées pour l'artisanat sur la dynamique des végétaux exploités pour l'artisanat	Une exploitation des ressources biologiques destinées à l'artisanat qui se préoccupe de la pérennité de la diversité biologique.	Préoccupation des exploitants des ressources biologiques utilisées dans l'artisanat au sujet du caractère limité des quantités		Les communautés locales et autochtones exploitent encore des plantes utilisées en artisanat composées essentiellement de bambou, de <i>Cyperus</i> ,	Sensibilisation des récolteurs de plantes utilisées en artisanat sur les bienfaits de la domestication de ces espèces

		disponibles globalement et par espèce		<i>Similax</i>	
Former les récolteurs des plantes utilisées pour l'artisanat sur les méthodes non répréhensibles de coupe		Tenue en compte du bien-fondé des méthodes et techniques traditionnelles de coupe des herbes, arbustes et arbres exploités dans l'artisanat	30 pers ont été formés dans les réserves du sud sur les méthodes non répréhensibles de coupe des herbes, arbustes et arbres exploités dans l'artisanat	Persistance des récolteurs qui exploitent anarchiquement les plantes utilisées en artisanat	Continuer à former les récolteurs des plantes utilisées en artisanat sur les méthodes non répréhensibles de coupe
Planter les végétaux utilisés dans l'artisanat pouvant s'adapter à de petites superficies(exemple le bambou)		Domestication de certaines plantes pouvant servir pour l'artisanat	Certains ménages disposent dans leurs propriétés certaines espèces d'usage artisanal notamment le <i>Cyperus</i> , le Bambous, le <i>Ficus</i> pour les cordes, etc.	Persistance des récolteurs qui exploitent anarchiquement les plantes utilisées en artisanat dans les aires protégées	Continuer à sensibiliser les populations riveraines des aires protégées sur les bienfaits de disposer des espèces d'usage artisanal dans leurs propriétés
Indicateurs					
1	Pourcentage d'évolution des superficies de plantes artisanales dans les aires protégées				Manque des données des études y relatives
2	Pourcentage d'augmentation des quantités de plantes exploitées pour				Manque des données des études y relatives

	l'artisanat				
3	Nombre de ménages ayant domestiqué les plantes destinées à l'artisanat de 2015 à 2018		30 ménages ont domestiqué les plantes destinées à l'artisanat de 2015 à 2018 autour de la Réserve de Bururi	Tous les ménages n'ont pas adhéré au programme de domestication des plantes destinées à l'artisanat	Continuer la sensibilisation des ménages pour qu'ils adhèrent au programme de domestication des plantes destinées à l'artisanat

7. Indicateurs pour mesurer le changement du niveau d'implication pour les exploitants de bois de chauffe et de carbonisation

Action : Réguler la recherche des ressources biologiques des aires protégées recherchées pour usage énergétique afin de préserver la diversité biologique					
Problème/contrainte	Référence	Etat actuel	Attitudes adoptées	Manquements enregistrés par le public	Observation et Commentaires
Dégradation des ressources biologiques des aires protégées suite à la recherche du bois de chauffe et à la carbonisation	Recherche du bois de chauffe et decarbonisation dévastant la biodiversité	Manque de bois et autre combustible/sources d'énergie en milieu riverain	-certains ménages ont commencé à adopter l'utilisation des foyers améliorés ;	-Méconnaissance sur d'autres sources d'énergie alternatives, -manque d'informations sur les sources d'énergie autre que le bois	-Manque des données quantifiables sur les ménages utilisant qui ont déjà adopté l'usage des foyers améliorés ; -Manque des données sur la quantité du bois de
Demande du charbon de bois supérieure à l'offre, source de dégradation des aires protégées		Consommation d'énormes quantités de charbon de bois en ville faisant peser une menace de destruction des aires protégées	- les exploitants demandent des autorisations pour la coupe, le transport des produits de bois ;		

Gaspillage d'énergie et grandes quantités de bois combustible aggravant la dégradation des ressources ligneuses des aires protégées		Insuffisance de l'utilisation des foyers économisant l'énergie diminuant ainsi le recours aux ressources biologiques des aires protégées			chauffe et de charbon utilisé, -Il est important d'informer et sensibiliser le public sur l'existence d'autres sources d'énergie
Absence d'alternative à l'utilisation des ressources d'énergie alternatives		Insuffisance de l'utilisation des sources d'énergie alternatives qui viendraient à la rescousse des ressources ligneuses des aires protégées			
Réponse	Valeur-cible	Etat souhaité			
Accélérer le reboisement en milieu riverain et dans tout le pays	Une biodiversité en accroissement grâce à une diminution de la pression des chercheurs de bois et de la carbonisation	Bon état de la biodiversité des aires protégées grâce au reboisement en milieu riverain	-Pour les ménages vivant autour des AP du sud, ils ont replantés 600000 plants replantés, -Pour les ménages vivant autour des AP de la kibira et Ruvubu, ils ont reboisé environ 1340 ha (au PN de la Ruvubu (301 394 eucalyptus, 155 480 Grevillea, 30 000 de calliandra ont été plantés dans	-	Continuer la sensibilisation des ménages pour qu'ils adhèrent au programme de reboisement en milieu riverain des AP

			le milieu riverain)		
Promouvoir l'utilisation d'autres sources d'énergie que le charbon de bois en milieu urbain et semi-urbain		Situation améliorée de la biodiversité des aires protégées du fait de l'utilisation d'autres sources d'énergie	600 foyers améliorés ont été distribués sur les collines Gitaramuka et Gasave au PN de la Ruvubu	Persistance des ménages qui utilisent le charbon de bois	Continuer la sensibilisation des ménages pour qu'ils utilisent d'autres sources d'énergie que le bois
Promouvoir l'utilisation des foyers et fours améliorés		Situation améliorée de la biodiversité des aires protégées du fait de l'utilisation des foyers économisant le bois		Un nombre limité de ménages utilisent les foyers améliorés dans les villages	Continuer la sensibilisation des ménages pour qu'ils utilisent les foyers améliorés
Former à des techniques de carbonisation économisant le bois		Répétition de la biodiversité des aires protégées du fait de l'amélioration des techniques de carbonisation	10 personnes vivant autour des AP du Sud ont été formés sur les techniques de carbonisation économisant le bois	-	Continuer la formation sur les techniques de carbonisation économisant le bois
Indicateurs					
1	Pourcentage d'augmentation de reboisement, facteur de sauvegarde de la biodiversité des aires protégées		Les ménages des collines riveraines aux parcs nationaux de la Kibira et Ruvubu ont plantés des arbres	-	-Manque des données quantifiables sur les superficies boisées
2	Taux d'augmentation de l'utilisation d'autres		Utilisation de la tourbe par les positions/camps militaires		-Manque des données

	sources d'énergie entre 2015 et 2018 en vue de restaurer les aires protégées		autour du PNK		quantifiables sur l'utilisation d'autres sources d'énergie
3	Pourcentage d'augmentation de l'utilisation de foyers et fours améliorés en milieu riverain et dans tout le pays afin de réduire les quantités de bois coupé dans les aires protégées		Autour des AP du Sud, on dénombre 1000 ménages qui utilisent les foyers améliorés	Un nombre limité de ménages utilisent les foyers améliorés dans les villages	-Manque des données quantifiables en termes de pourcentage sur l'utilisation d'autres sources d'énergie
4	Superficie des aires protégées restaurée aux endroits anciennement exploités à la recherche du bois-énergie		Dans les AP du sud, on dénombre 600000 plants replantés pour restaurer les endroits anciennement exploités	Tous les endroits anciennement exploités en sont pas restaurés	Continuer l'activité de restauration des endroits anciennement exploités

8. Indicateurs pour mesurer le changement du niveau d'implication pour les scieurs

Action : Combattre le sciage clandestin dans les aires protégées dans le but de sauvegarder la biodiversité					
			2018		
Problème/contrainte	Référence	Etat actuel	Attitudes adoptées	Manquements enregistrés par le public	Observation et Commentaires
Manque d'alternatives pour recourir aux essences des aires protégées	Le sciage constitue une menace réelle pour la biodiversité des aires	Le sciage clandestin continue dans les	-les riverains se sont regroupés en comité de cogestion des aires protégées (Kibira, Ruvubu et Bururi) ;	On rapporte encore des cas isolés de sciage au PN	Il y a eu un pas franchi dans la lutte contre le sciage dans les AP grâce

	protégées	aires protégées	<ul style="list-style-type: none"> -Participation dans des patrouilles conjointes de surveillance ; -demande des autorisations de transport indiquant des produits forestiers(planches, madriers) ; -les riverains ont plantés dans leurs propriétés des arbres forestiers 	de la Kibira La plante la plus recherchée est <i>Entandophragmaexcelsum</i>	<p>au renforcement de la surveillance et l'implication des comités de cogestion au PNK. Cette activité est plus ou moins maîtrisée avec la mise en place des comités d'appui à la conservation au niveau de toutes les collines riveraines</p> <p>- Les produits forestiers saisis (planches et madriers) deviennent de plus en plus rares</p>
Insuffisance des essences sciabiles en milieu riverain et ailleurs dans le pays		Les essences sciabiles en milieu riverain tendent à disparaître	Quelques riverains ont planté des essences sciabiles	On remarque encore des cas isolés de sciage dans les AP	Continuer la sensibilisation des ménages riverains pour qu'ils plantent des essences sciabiles chez eux
Réponse	Valeur-cible	Etat souhaité			
Prendre des mesures fermes de surveillance	Une biodiversité en accroissement grâce à	Le sciage dans les aires	-les riverains se sont regroupés en comité de cogestion des	On rapporte encore des cas isolés de sciage au PN	Prendre des mesures d'incitation

ycompris la surveillance communautaire et appliquer les sanctions en cas d'infractions desciage dans les aires protégées	une diminution de la pression des chercheurs de bois et de la carbonisation	protégées n'existe plus	aires protégées (Kibira, Ruvubu et Bururi) ; -Participation dans des patrouilles conjointes de surveillance	de la Kibira	en faveur des comités de cogestion
Accélérer le reboisement avec des essences sciabiles partout en milieu rural en vue de protéger les essences des aires mises en défens		Les essences sciabiles en milieu riverain plantées en quantité suffisante pour satisfaire les besoins des menuisiers et du marché	6000000 plants de reboisement en milieu riverain des AP du sud	-	
Indicateurs					
1	Taux de diminution du nombre de cas d'infraction de sciage sanctionnés entre 2015 et 2018		On a dénombré à Bururi 6 cas d'infraction de sciage des espèces <i>Entandrophragma excelsum</i> , <i>Chrysophyllum gorungosanum</i>		-Manque de données pour apprécier s'il y a eu diminution des cas d'infraction -Appliquer strictement la loi
2	Taux d'augmentation du reboisement en essences sylvicoles et agroforestières en vue de sauvegarder les aires protégées		6000000 plants de reboisement en milieu riverain des AP du sud		-Manque de données en rapport avec le taux d'augmentation du reboisement -Plusieurs pépinières sont en

					cours de préparation partout dans le pays. Très peu de plants déjà plantés en milieux riverains mais des actions de domestication sont en cours au PN de la Kibira
--	--	--	--	--	--

9. Indicateurs pour mesurer le changement du niveau d'implication pour les exploitants des ressources minières et des carrières

Action : Empêcher l'exploitation des ressources minières et des carrières pour préserver la diversité biologique					
Problème/contrainte	Référence	Etat actuel	Attitudes ou Comportement adopté	Manquements enregistrés par le public	Observation et Commentaires
Dégradation des paysages des aires protégées par l'exploitation minière	Une exploitation des ressources minières et des carrières destructrices du paysage et de la biodiversité des aires protégées	Extraction anarchique des mines des aires protégées avec comme conséquence la destruction du paysage des aires protégées	Réduction du nombre des sites d'exploitation illégaux des mines et carrières dans les aires protégées	Persistance des sites d'exploitation dans les AP	-Les crimes environnementaux sont moins considérés - Faible niveau d'application des textes en vigueur
Dégradation des paysages des aires protégées par l'exploitation des carrières à la recherche des matériaux locaux de construction	Situation dégradée des aires protégées en raison de l'exploitation des carrières		Adhésion des exploitants aux coopératives communautaires		
Réponse	Valeur-cible	Etat souhaité			

Arrêter les activités d'extraction minière d'envergure, illicite et mal faite	Situation satisfaisante du paysage des aires protégées suite à l'arrêt de l'exploitation des mines et carrières		Réduction du nombre des sites d'exploitation illégaux des mines et carrières dans les aires protégées	Des cas d'extractions minières sont encore fréquents au PNK et en milieux riverains	- Faible niveau d'application des textes en vigueur
Eduquer les exploitants des carrières des aires protégées pour arrêter cette activité nuisible à la préservation de la biodiversité	Arrêt de l'exploitation anarchique des carrières dans les aires protégées	Arrêt de l'exploitation anarchique des mines dans les aires protégées	Suite à l'organisation de plusieurs réunions de sensibilisation (20), l'exploitation anarchique des carrières dans les aires protégées a diminué	Persistance des cas d'exploitation anarchique des carrières dans les aires protégées	-Continuer les réunions de sensibilisation -Appliquer strictement la loi
Promouvoir l'utilisation des foyers et fours améliorés	Situation améliorée de la biodiversité des aires protégées du fait de l'utilisation des foyers économisant le bois				
Former à des techniques de carbonisation économisant le bois	Répétition de la biodiversité des aires protégées du fait de l'amélioration des techniques de carbonisation				
Indicateurs					
1	Pourcentage de diminution du nombre de cas de dégradation de la Biodiversité, des cours d'eau, du		Au PP du Nord, les 2 sites autour du lac Kanzigiri ont été fermés temporairement afin de respecter les consignes de	Persistance des cas d'exploitation anarchique des carrières dans les aires protégées	-Manque de données quantifiables en terme de pourcentage de diminution de

	paysage et du sous sol des A P suite à l'exploitation minière		conformité environnementale (environ 2,5ha)		dégradation de la biodiversité des AP suite à l'exploitation minière -Continuer les réunions de sensibilisation -Appliquer strictement la loi
2	Pourcentage de diminution du nombre de cas de dégradation de la Biodiversité, des cours d'eau, du paysage et du sous sol des A P suite à l'exploitation des matériaux de construction		Autour des lacs Cohoha et Gacamirinda, on a dénombré 2cas d'extraction du sable	Persistance des cas d'exploitation anarchique des matériaux de construction dans les aires protégées	-Manque de données quantifiables en terme de pourcentage de diminution de dégradation de la biodiversité des AP suite à l'exploitation des matériaux de construction -Continuer les réunions de sensibilisation -Appliquer strictement la loi

10. Indicateurs pour mesurer le changement du niveau d'implication des apiculteurs

Action: Réduire les effets négatifs de l'apiculture sur les aires protégées afin de sauvegarder la biodiversité de ces écosystèmes					
Problème/contrainte	Référence	Etat actuel	Attitudes ou Comportement	Manquements enregistrés par le	Observation et Commentaires

			adopté	public	
La non-information des apiculteurs aux risques de leur activité sur les aires protégées	Une apiculture comportant des risques sur les aires protégées	Fréquence importante des incendies des aires protégées résultant des feux d'enfumage des ruches installées à même ou dans ces aires	Installation des ruches modernes centralisées Abandon de l'usage du feu Traçage des pare-feux tout autour des ruches	Persistance de l'enfumage des ruches traditionnelles installées qui continue à déclencher les feux dans les AP	Renforcement des capacités des apiculteurs Encadrement des apiculteurs
L'ignorance de l'apiculture moderne	Prédominance de ruches traditionnelles occasionnant des coupes importantes d'espèces ligneuses pour la fabrication de ruches				
Réponse	Valeur-cible	Etat souhaité			
Informier et former les apiculteurs sur l'impact des feux de brousse résultant de l'apiculture traditionnelle	Une apiculture exercée de manière symbiotique avec les aires protégées	Réduction importante des feux de brousse des aires protégées grâce notamment aux dispositions prises en matière d'apiculture	Plusieurs ateliers de formation plus générale y compris la formation sur les impacts des feux dans les AP ont été organisés		Appui au renforcement des capacités des apiculteurs
Appuyer l'instauration d'une apiculture moderne autour des aires protégées	Généralisation de l'apiculture moderne autour des aires protégées		Création des groupements associatifs des apiculteurs autour des aires protégées		Appui techniques et financiers aux groupements associatifs

Indicateurs					
1	Pourcentage de réduction du nombre de feux de brousse sur les aires protégées		- Abandon de l'usage du feu Traçage des pare-feux tout autour des ruches	Certains apiculteurs encore attachés aux pratiques traditionnelles	-Manque de données quantifiables en termes de pourcentage de réduction du nombre de feux de brousse sur les aires protégées -Sensibiliser davantage sur l'abandon des anciennes pratiques apicoles
2	Augmentation du nombre de ruches d'apiculture moderne pour sauvegarder les ressources végétales des aires protégées		-On dénombre 500 ruches autour du PNK et autour du PNRuvubu, environ 200 ruches traditionnelles et 100 ruches modernes + matériels apicoles, au PP du Nord, 917ruches modernes autour du Lac Rweru	L'appui qui n'est pas proportionnel aux besoins	Appuyer les groupements associatifs apicoles (techniquement et matériellement)

11. Indicateurs pour mesurer le changement du niveau d'implication pour l'OBPE

Action: *Concrétiser les mesures de surveillance, d'encadrement de la population et de changement des attitudes et comportements de laisser-faire, de complaisance et de corruption de la part de certains cadres et agents de l'OBPE dans le but de stopper la dégradation continue des aires protégées*

Problème/contrainte	Référence	Etat actuel	Attitudes ou	Manquements enregistrés par	Observation et
---------------------	-----------	-------------	--------------	-----------------------------	----------------

			Comportement adopté	le public	Commentaires
Corruption et complaisance des agents de l'OBPE en matière de protection des aires protégées	Dégradation continue des aires protégées malgré l'existence et le fonctionnement de l'OBPE.	Dégradation effrénée des aires protégées suite à la corruption et la complaisance des agents de l'OBPE	Engagement visible des agents et communautés dans la conservation	Insuffisance de moyens pour soutenir les alternatives	Equiper le personnel de l'OBPE Recruter un personnel supplémentaire pour la surveillance et le contrôle
Non maîtrise de l'approche de conservation communautaire par les agents de l'OBPE	Persistance de l'approche policière dans la gestion des aires protégées				Insuffisance des connaissances sur les approches de gestion communautaire
Absence d'une stratégie intégrée de surveillance et de protection des aires protégées	Surveillance archaïque des aires protégées			Participation conjointe à l'évaluation et au contrôle des aires protégées	Renforcer des capacités des agents de l'OBPE
Absence de mesures incitatives au niveau des aires protégées	Population non motivée pour protéger les aires protégées		Quelques solutions alternatives	Insuffisance d'intervention	Injecter ² des moyens suffisants pour appuyer les interventions alternatives
Réponse	Valeur-cible	Etat souhaité			
Inciter toutes les parties prenantes à la protection des aires protégées sur la nécessité de bannir les pratiques de	Protection des aires protégées pleinement réussie grâce aux actions concertées initiées par l'OBPE	Tous les agents de l'OBPE débarrassés des pratiques de corruption et de complicité afin de préserver le patrimoine	Dans les AP du Sud : 9 mesures incitatives mises en place Des cadres de l'OBPE et	Insuffisance d'intervention	Renforcer des capacités des agents de l'OBPE pour qu'il maîtrise l'approche de

corruption, de laisser-faire et de complaisance		commun que sont les aires protégées	ceux des Parcs nationaux de la Kibira et Ruvubu ont été formés à la conservation participative et une visite d'échange d'expérience organisée au Parc des Volcans du Rwanda		conservation communautaire
Former les agents de l'OBPE sur l'approche de conservation communautaire des aires protégées	Maîtrise et mise en œuvre de l'approche de conservation communautaire par les agents de l'OBPE				
Initier une stratégie intégrée de surveillance et de protection des aires protégées	Surveillance améliorée des aires protégées par la mise en place d'une stratégie intégrée de surveillance et de protection		-Instauration d'une surveillance conjointe des aires protégées par des comités d'appui	Des cas de complaisance des comités d'appui s'observent ici et là	Renforcer la surveillance conjointe des aires protégées par les comités d'appui
Mettre en place les mesures incitatives au niveau des aires protégées	Une population motivée à protéger les aires mises en défens		Les populations riveraines des AP du sud, du PNK et PNRu ont bénéficié des mesures incitatives et ont appuyé dans la conservation des AP	Insuffisance de moyens pour soutenir les mesures incitatives	Négocier des projets de financements des mesures incitatives au niveau des AP
Indicateurs					
1	Nombre de cadres et agents sanctionnés pour cause de corruption, laisser-faire, complicité ou complaisance		4 agents ont été punis dont deux au PN de la Kibira et 2 au PN de la Rusizi	-	Mener des campagnes de moralisation des agents de l'OBPE

					sur terrain
2	Taux de généralisation de l'approche de conservation communautaire en 2018		Elaboration d'une Stratégie intégrée de surveillance Organisation régulière des patrouilles séjours entres gardes forestiers, populations riveraines et militaires	Non maitrise de l'approche de conservation communautaire par tous les agents de l'OBPE	Renforcer la mise en œuvre de l'approche de conservation communautaire par tous les agents de l'OBPE
3	Pourcentage de diminution des infractions dans les aires protégées grâce à la stratégie intégrée de surveillance et de protection des aires protégée		Diminution sensible des infractions grâce à la stratégie intégrée de surveillance et de protection des aires protégée	Des cas d'infraction subsistent ici et là.	-Manque de données quantifiables en termes de pourcentage de diminution des infractions dans les AP
4	Nombre de mesures incitatives mises en place au niveau des aires protégées		Mise en place des comités d'appui à la conservation du PNK, du PNR et les AP du sud	Subsistance de quelques cas de défaillance	Multiplier les mesures incitatives en faveur des comités d'appui à la conservation

12. Indicateurs pour mesurer le changement du niveau d'implication pour l'Administration territoriale

Action : Lutte contre les autorisations illégales d'occupation des terres des aires protégées					
Problème/contrainte	Référence	Etat actuel	Attitudes	Manquements	Observation et

			Comportements	enregistrés par le public	Commentaires
Cessions illégales des portions de terre des aires protégées par l'administration territoriale	Gestion des aires protégées difficile à cause des cas d'interférence négative de certains agents de l'administration territoriale	Faible tenue en considération des textes légaux en matière d'octroi des terres et de la loi sur les aires protégées par l'administration territoriale	Certains administratifs territoriaux à la base ont la complaisance en faveur des communautés pour les occupations illégales des AP	Occupation illégale des parties d'aires protégées avec la complaisance de l'administration territoriale avec 4000 ha (Vyanda et Rumonge),	Punir sévèrement les administratifs qui donnent illégalement des terres dans les AP
Complaisance de l'administration territoriale pour des cas d'occupation illégale des terres des aires protégées	Occupation illégale des parties d'aires protégées avec la complaisance de l'administration territoriale			Plus de 1000 ha au PNK à Mabayi, par un ex-gouverneur de Cibitoke, Au PP du Nord, 8,2ha	Punir sévèrement les administratifs qui affichent complaisance pour des cas d'occupation illégale des terres des AP
Réponse	Valeur-cible	Etat souhaité			
Primer annuellement les administrateurs qui ont respecté et fait respecter l'intégrité des aires protégées	Gestion des aires protégées facilitée par l'administration territoriale	Administration à la base fait respecter les lois sur les aires protégées			
Sanctionner les administratifs ayant autorisé l'occupation des terres des aires protégées	Aucune occupation d'une terre d'aire protégée occupée pour quelque prétexte que ce soit				
Indicateurs					
1	Nombre d'administrateurs		Le gouverneur de		Il convient de

	communaux primés pour avoir assuré l'intégrité des aires protégées		Bubanza a été primé comme meilleur administratif ayant fait respecter la protection de l'environnement et de la biodiversité dans son entité administrative		signaler qu'il n'y a pas eu d'administrateurs communaux qui ont été primés, c'est plutôt un Gouverneur qui a été primé
2	Nombre d'administrateurs communaux et subalternes sanctionnés pour avoir autorisé l'occupation des aires protégées		Au PP du Nord, un chef de zone Kigoma (Bugabira) et un chef de secteur qui ont distribué une partie du marais protégé aux agriculteurs(ceux-ci ont été emprisonnés puis limogés)		Il convient de signaler qu'il n'y a pas eu d'administrateurs communaux qui ont été sanctionnés mais plutôt les chefs de secteur

13. Indicateurs pour mesurer le changement du niveau d'implication pour les médias

Action : Renforcer le rôle des médias dans la communication-éducation-sensibilisation du public, des parties prenantes dans la préservation des aires protégées					
			2018		
Problème/contrainte	Référence	Etat actuel	Attitudes (Comportements) adoptées	Manquements enregistrés par le public	Observation et Commentaires
Rareté des émissions radio et T.V. ainsi que d'articles de journaux sur les aires protégées	Une grave insuffisance de la communication-éducation-sensibilisation du public par les médias en faveur des aires protégées	Manque de communication-sensibilisation sur les aires protégées par le grand public	- Des équipes de journalistes dépêchées sur terrain pour les feux de brousse - Synergie des médias sur les feux de brousse	- Couverture limitée - Peu de Burundais ayant des postes de TV et radio	- Certains Conservateurs qui ne préfèrent pas collaborer avec les médias - Certains

			et d'autres sujets clés de l'Environnement - Place donnée au MINEAGRIE pour sensibiliser la population aux conséquences des feux de brousse durant la saison sèche (RTNB, Nderagakura, Ijwiry'umukenyenzi Gitega, Star FM Gitega)	- Mauvaise habitude de ne pas consulter les médias dont la presse écrite - Peu de thématiques couvertes - Les feux de brousses persistent mais SONT réduits - Le braconnage, la pêche illicite persistent	responsables des médias qui ne sont pas intéressés par les questions de l'Environnement et placent des émissions environnementales au dernier rang - Intégrer les médias dans toutes les initiatives de Conservation de la Nature
Absence dans les grilles des programmes et dans les thématiques des journaux écrits de sujet « gestion des aires protégées»			Beaucoup de journalistes commencent à s'intéresser à la thématique « gestion des AP)	Couverture limitée	- Intégrer les médias dans toutes les initiatives de Conservation de la Nature
Réponse	Valeur-cible	Etat souhaité			
Produire des émissions et articles sur les aires protégées	Gestion des aires protégées facilitée par l'administration territoriale	Visibilité des thèmes sur les aires protégées dans les programmes et thématiques des médias parlés et écrit	Journal iwacu a écrit trois articles sur la Rusizi	Couverture limitée	Intégrer les médias dans toutes les initiatives de Conservation de la Nature
Inciter le monde médiatique à réserver une place de choix aux aires protégées au même	Bonne promotion des aires protégées dans le monde médiatique		-Invitation dans les réunions ; -Des journalistes ont été formés sur l'importance	Couverture limitée	Intégrer les médias dans toutes les initiatives de Conservation de la

titre que les questions politiques			de la biodiversité et des aires protégées et sur rôle dans leur conservation		Nature
Indicateurs					
1	Fréquence des émissions par médium		Fréquence des émissions par médium 3 fois /semaine /média	Fréquence limitée	Intégrer les médias dans toutes les initiatives de Conservation de la Nature
2	Nombre de fois qu'apparaît sur le programme de chaque médium le thème « aires protégées »		1 fois par mois	Fréquence limitée	Intégrer les médias dans toutes les initiatives de Conservation de la Nature

14. Indicateurs pour mesurer le changement du niveau d'implication pour les décideurs

Action : Développer par les moyens législatifs, budgétaires et décisionnels à la disposition des décideurs la viabilité et le développement du secteur des aires protégées					
Problème/contrainte	Référence	Etat actuel	Attitudes adoptées	Manquements enregistrés par le public	Observation et Commentaires
Allocation insuffisante des ressources budgétaires au secteur des aires protégées	Faible importance accordée au secteur des aires protégées par les décideurs	Insuffisance des moyens matériels et humains pour le secteur des aires protégées	Le budget alloué aux AP reste largement insuffisant	Les aires protégées ne sont sérieusement prise en compte lors du développement du budget leur concernant.	- Les décideurs à tous les niveaux devraient s'engager davantage dans la Conservation de la Nature - Le budget alloué aux aires protégées et à la

					Conservation de la Nature devrait être revue à la hausse
Méconnaissance des services rendus par les aires protégées	Les aires protégées considérées comme des terres de réserve pour projets économiques et sociaux, publics et privés, y compris l'installation de l'habitat		Ignorance des services rendus par les aires protégées par le public et par les décideurs	Dégradation continue des AP malgré les services qu'elles rendent	Sensibilisation de toutes les parties prenantes sur les services rendus par les AP
Absence de textes d'application des textes de lois en rapport avec les aires protégées et faible vulgarisation de ceux qui existent	Textes de lois difficilement applicables et méconnus		Méconnaissance des textes de lois sur les AP	Dégradation continue des AP suite à la non application des lois	Elaboration des textes d'application en rapport avec les AP et les appliquer surtout
Réponse	Valeur-cible	Etat souhaité			
Accorder une enveloppe suffisante au secteur des aires protégées lors des différentes étapes de la discussion et du vote du budget	Importance remarquable accordée aux aires protégées	Protection optimale des aires protégées facilitée par un financement suffisant et continu	Le budget alloué aux AP reste largement insuffisant	Les aires protégées ne sont sérieusement prise en compte lors du vote du budget les concernant	Accorder une priorité particulière aux AP lors du vote du budget
Inciter les décideurs à réserver une place de choix aux aires protégées	Le secteur des aires protégées devenu une priorité pour les décideurs		Les AP constituent une priorité pour les décideurs suite aux campagnes de sensibilisation organisés à leur endroit	-	Accorder une priorité particulière aux AP lors du vote du budget
Elaborer les textes	Textes de lois sur les aires		Des projets de textes	Lenteur dans	Accorder une

d'application des textes de lois en rapport avec les aires protégées et les vulgariser	protégées facilement applicables et vulgarisés		d'application existent	l'adoption des projets de textes d'application élaborés	priorité particulière dans l'adoption des projets de textes d'application élaborés
Indicateurs					
1	Importance de l'enveloppe budgétaire allouée au secteur des aires protégées		Le budget alloué aux AP reste largement insuffisant	Les aires protégées ne sont sérieusement prise en compte lors du vote du budget les concernant	Le budget alloué aux aires protégées et à la Conservation de la Nature devrait être revue à la hausse
2	Pourcentage des aires protégées optimalement protégées du fait du respect de leur intégrité par les décideurs		60% des AP protégées de manière optimale (A vérifier SVP)	Il y a un empiètement continu sur les AP	Veiller à assurer l'intégrité des limites des AP
3	Nombre de textes d'application des textes de lois d'ici 2018 élaborés et vulgarisés		3 projets de textes élaborés	Lenteur dans l'adoption des projets de textes d'application élaborés	Accorder une priorité particulière dans l'adoption des projets de textes d'application élaborés

15. Indicateurs pour mesurer le changement du niveau d'implication pour les leaders d'opinion

Action : Promouvoir la conservation des aires protégées au moyen le plaidoyer par les leaders d'opinion à travers leurs programmes et leur discours					
2018					
Problème/contrainte	Référence	Etat actuel	Attitudes adoptées	Manquements enregistrés par le public	Observation et Commentaires

<p>Très faible sensibilité de l'importance des aires protégées et de leur biodiversité par le grand public</p>	<p>Dégradation de la biodiversité et de l'intégrité des aires protégées par manque d'intériorisation de leur valeur</p>	<p>Insuffisance de la prise en compte des aires protégées en général et de la biodiversité de celles-ci dans les programmes et le discours des partis politiques, des politiciens et d'autres leaders d'opinion</p>	<p>- Les discours sur la protection de l'environnement par les politiciens et d'autres leaders d'opinion selon les circonstances</p>	<p>- Peu de thématiques sont évoquées par les politiciens et d'autres leaders d'opinion - Les leaders d'opinion ne sont pas suffisamment impliqués</p>	<p>- Les politiciens ne donnent pas la priorité aux aires protégées et risquent de les confondre aux aires en réserves pour la population qui en a besoin - Les leaders d'opinion ne sont pas informés et ne s'impliquent pas suffisamment dans la conservation des aires protégées - Les politiciens et d'autres leaders d'opinion qui se donnent la peine de parler de la Conservation des aires protégées le font d'une façon dispersée</p>
<p>Réponse</p>	<p>Valeur-cible</p>	<p>Etat souhaité</p>			
<p>Informier et sensibiliser les représentants des confessions religieuses et les politiciens sur la valeur des aires protégées et</p>	<p>Intériorisation des valeurs de la conservation et de la protection des aires protégées comme</p>	<p>Prise en compte par les officiers du culte de la nécessité de sauvegarder les aires protégées et leur biodiversité</p>	<p>Dans toutes les séances organisées, les représentants des confessions religieuses sont toujours invités</p>	<p>Peu de représentants des confessions religieuses évoquent de</p>	<p>Sensibiliser les officiers du culte sur la nécessité de sauvegarder les aires</p>

de leur biodiversité et sur la nécessité de protéger celles-ci	sanctuaires de la biodiversité et patrimoine national et des générations à venir	comme valeurs de la création et bien de toute l'humanité		l'importance de la conservation de la biodiversité	protégées et leur biodiversité
Indicateurs					
1	Fréquence estimée de traitement du thème « protection des aires protégées » dans homélies, discours et programmes politiques surtout en milieu riverain		Les discours sur la protection de l'environnement souvent tenus en compte par les officiers du culte	Peu de représentants des confessions religieuses évoquent de l'importance de la conservation de la biodiversité	Sensibiliser les officiers du culte sur la nécessité de sauvegarder les aires protégées et leur biodiversité dans les homélies, discours et programmes politiques surtout en milieu riverain des AP

16. Indicateurs pour mesurer le changement du niveau d'implication des ONGs

Action : Renforcer les capacités des ONGs environnementales et de développement en vue d'augmenter la visibilité de leurs actions en faveur des aires protégées					
			2018		
Problème/contrainte	Référence	Etat actuel	Attitudes adoptées	Manquements enregistrés par le public	Observation et Commentaires
Dégradations récidivantes des aires protégées malgré la sensibilisation par les ONGs	Faible visibilité des actions des ONGs dans la pérennisation des aires protégées et de leur	Maîtrise insuffisante des méthodes et techniques de communication-éducation sensibilisation du public pour	- Séances de sensibilisation et d'éducation environnementales - Interventions	- Manque de suivi des réalisations des ONGs - La couverture n'est pas totale	- Les ONG devraient songer à pérenniser leurs réalisations à la fin de chaque projet de

	biodiversité	la protection des aires protégées	engagées dans la conservation des aires protégées	- Manque de structure de coordination et de communication entre les ONGs	Conservation
Faible persistance des impacts des projets exécutés par les ONGs sur les aires protégées	Inexistence du suivi-évaluation des résultats des projets exécutés par les ONGs en faveur des aires protégées				
Réponse	Valeur-cible	Etat souhaité			
Renforcer les aptitudes des ONGs en matière de CESPb particulièrement sur les aires protégées	Contribution effective et visible des ONGs dans la pérennisation des aires protégées set sa biodiversité	Persistance des résultats de la sensibilisation sur les aires protégées par les ONGs	Les ONGs ont contribué de manière effective et visible dans la pérennisation des aires protégées : APRN/BEPB et ABN qui travaillent sur certaines collines, au PP du Nord	Résultats peu perceptibles	Renforcer les capacités d'intervention des ONGs en matière de CESPb
Renforcer le volet suivi-évaluation par les parties prenantes et surtout par les	Rémanence des impacts des projets réalisés par les ONGs		Existence des interventions engagées dans la conservation	Il n'existe pas de cadre instauré de suivi des actions	Instaurer un cadre de suivi-évaluation des ONGs sur

populations riveraines des aires protégées	en faveur des aires protégées		des aires protégées	des ONGs sur terrain	terrain
Indicateurs					
1	Taux de diminution des infractions dans les aires protégées ayant bénéficié de la sensibilisation de la population riveraine		-Interventions de sensibilisation dans certaines AP	Subsistance des infractions dans les aires protégées	Manque de données fiables en termes de taux de diminution des infractions sur les aires protégées ayant bénéficié de la sensibilisation de la population riveraine
2	Taux de persistance annuelle des réalisations des ONGs en faveur des aires protégées		un cas exemplaire est celui du Lac Cohoho dont la zone tampon avait été protégée par l'ONG Agro Action Allemande mais elle est actuellement réattaquée		Manque de données fiables en termes de taux de persistance annuelle des réalisations des ONGs en faveur des aires protégées

Le tableau ci-dessus comprend deux parties correspondant respectivement à l'état de référence et à l'état actuel sur la perception de la biodiversité des différents groupes cibles. La situation de référence donne un état des lieux sur les problèmes/contraintes et les réponses voulues, les références et les valeurs cibles et la situation (état des lieux) en 2015 et l'état souhaité pour relever les défis ainsi que des indicateurs de vérification à tenir en considération. La situation actuelle met en exergue les attitudes/comportements adoptés ainsi que les manquements enregistrés par les groupes cibles qui constituent des indicateurs des changements enregistrés.

IV. CONCLUSION

Face à la préservation des écosystèmes naturels et de leur biodiversité, nous ne pouvons pas continuer à agir comme nous l'avons fait dans le passé. Le Burundi en est conscient s'est engagé à travers son premier objectif de la Stratégie National et Plan d'Action sur la Biodiversité. Toutes les parties prenantes doivent être informées de la valeur de la diversité biologique et des risques qu'elle encourt et doivent adopter des mesures et des pratiques adéquates de sa conservation et son utilisation durable. Tel est le défi du Burundi auquel nous devons faire face si nous voulons éviter que les choses ne s'empirent.

L'étude de « **Suivi de la perception de la biodiversité basée sur les indicateurs choisis en accord avec le 1^{er} objectif d'Aichi** » fait suite de l'Etude sur le niveau d'implication des groupes cibles dans la protection des aires protégées au Burundi. C'est cette étude qui reprend les données de référence sur les groupes cibles identifiés. Elle donne un état des lieux sur les différentes interventions avant 2015 et en redresse les attitudes et comportements liés aux pratiques de ces groupe-cibles. Au cours de cette étude, des indicateurs de références pour suivre la perception de la biodiversité des différents groupes cibles à la suite des actions menées, des mesures prises et des pratiques adéquates adoptées ont été formulés. La présente étude s'inscrit dans ce cadre de suivi de la biodiversité. Elle reprend alors la situation socio-économique et les menaces de la biodiversité. Elle comprend une compilation des actions déjà menées pour atteindre le 1^{er} objectif de notre stratégie et inverser les tendances négatives. Ces actions tiennent en compte la biodiversité notamment dans l'enseignement, l'élaboration des documents de stratégie et de politique, l'organisation des séances de sensibilisation sur tous les faits dégradateurs de la biodiversité et leur visibilité à l'intention de la communauté nationale et internationale sur le site web du CHM-Burundais. Elle donne un état des lieux en 2018 (trois ans après) des interventions menées pour atteindre le premier objectif et en identifie les indicateurs de leurs impacts. Elle confronte enfin la situation actuelle à la situation de référence et en établit des indicateurs (les attitudes/comportements adoptés ainsi que les manquements enregistrés par les différents groupes cibles).

Les observations faites montrent les difficultés rencontrées pour avoir des données fiables. Il manque cruellement des bases de données qui constituaient des sources sûres des données d'indicateurs en matière de conservation et gestion durable de la biodiversité. Souvent les actions menées sont sporadiques et n'ont pas de suite et de suivi. Les responsables de ces

actions ne dresse pas de rapports y relatifs ou sont gardés par les commanditaires et restent inaccessibles au public.

De manière générale, les actions menées à ce court terme ont contribué à la mise en œuvre de notre Stratégie et Plan d'Action sur la Biodiversité relativement à son premier objectif. Malgré certains cas isolés, les mesures prises et les pratiques adoptés et les attitudes/comportements des différents groupes cibles sont en faveur de la conservation et la gestion durable de la biodiversité.

BIBLIOGRAPHIE

- Etude des causes des problèmes clés de la biodiversité au Burundi
- Sauvegarde des aires protégées pour la survie de l'humanité: appel à l'implication effective des communautés riveraines, février 2016
- Sauvegarde des aires protégées pour la survie de l'humanité: appel à l'implication effective des décideurs, février 2016
- Sauvegarde des aires protégées pour la survie de l'humanité: appel à l'implication effective des administratifs provinciaux et communaux, février 2016
- Parcs et réserves du Burundi: Evaluation de l'efficacité de la gestion des aires protégées,
- Plan d'aménagement et de gestion de la Réserve Naturelle Forestière de Bururi (2016-2026), Décembre 2016
- Plan d'aménagement et de gestion du parc national de la Kibira, Novembre 2014
- Plan d'aménagement et de gestion du parc national de la Ruvubu, octobre 2014
- Plan de gestion et d'aménagement du paysage protégé de Gisagara, septembre 2009
- Plan de gestion et d'aménagement des monuments naturels des chutes de Karera et des failles de Nyakazu, Septembre 2009,
- Plan de gestion et d'aménagement du paysage aquatique protégé de Bugesera, Septembre 2009
- Plan d'aménagement et de gestion du parc national de la Rusizi (2015-2020), Juillet 2015
- Rapport d'Etude sur le niveau d'implication des groupes cibles dans la protection des aires protégées au Burundi
- Stratégie Nationale et Plan d'Action sur la Biodiversité 2013-2020

Site consulté : <https://www.populationpyramid.net/fr/burundi/2016/> le 16 Novembre 2018

ANNEXE : Fiche d'enquête avec des responsables des aires protégées sur terrain

1. Lutter contre le défrichement cultural dans les aires protégées et développer une agriculture rationnelle en milieu riverain								
Empiètement sur les aires protégées par les agriculteurs		Nouveau défrichement dépassant les limites des aires protégée		Rétablissement des limite de l'AP		Restauration des zones de l'AP dégradées par les défrichement		Observations
Oui ou non	Superficie des AP occupée par l'agriculture	Oui ou non	Superficie de nouveau défrichée	Oui ou non	Superficie rétablie	Oui ou non	Superficie ou nombre de plants replantés à partir de 2015	
2. Combattre le surpâturage dans les aires protégées en créant les conditions d'un élevage pratiqué sans nuire à la biodiversité de ces écosystèmes								
Surpâturage dans les aires protégées		Organiser des réunions d'échange sur la lutte contre les feux de brousse et créer des comités ad hoc pour y faire face comprenant aussi des éleveurs		Pratiquer l'élevage en stabulation au tour de l'AP		Usage continu des feux de brousse pour faire pousser l'herbe tendre pour le bétail		
Oui ou non	Superficie	Oui ou non	Nombre de réunions organisées si possible le nombre de gens ayant participé aux réunions	Oui ou non	Taux de bêtes en stabulation permanente	Oui ou non	Superficie brulée depuis 2015	
3. Arrêter la chasse illicite dans le but de sauvegarder la biodiversité animale des aires protégées du Burundi								
Utilisation des méthodes		Organiser des réunions		Initier de petits projets		Elevage prospère dans le milieu		

répréhensibles dans la chasse		d'échange pour expliquer les méfaits de chasse illicite		d'élevage en milieu riverain des aires protégées		riverain des aires protégées		
Oui ou non	Nombre de cas de braconniers arrêtés ou de pièces de chasses saisies	Oui ou non	Nombre de réunions organisées si possible le nombre de gens ayant participé aux réunions	Oui ou non	Nombre de projets initiés ou d'animaux distribués	Oui ou non	Le nombre actuel de ces animaux distribués	
4. Susciter la formation des pêcheurs sur l'impact de la pêche illicite sur la masse piscicole								
Utilisation des méthodes et techniques répréhensibles de pêche		Pêche avec des méthodes et techniques dévastatrices de la biodiversité des cours d'eau, lacs et lagunes des aires protégées		Organiser des réunions d'échange pour expliquer les méfaits de la surpêche		Initiation à la pisciculture et mise en place des étangs piscicoles en milieu riverain		
Oui ou non	Nombre de cas de pêcheurs arrêtés ou de matériels de pêches prohibés saisies	Oui ou non	Nombre de réunions organisées	Oui ou non	Nombre de réunions organisées si possible le nombre de gens ayant participé aux réunions	Oui ou non	Nombre d'étangs piscicoles développés en milieu urbain	
5. Lutter contre la destruction de la biodiversité des aires protégées en maîtrisant mieux la récolte des plantes médicinales								

Récolte des plantes médicinales sans tenir compte du faible stock existant dans les aires protégées		Former les récolteurs des plantes médicinales à des techniques de récolte préservant les espèces recherchées comme plantes médicinales		Réguler le nombre de récolteurs par la pratique d'autres activités génératrices de revenus à la place de la récolte des plantes médicinales à but commercial		Inciter la plantation des espèces médicinales en agroforesterie		
Oui ou non	Nombre de récolteurs de plantes médicinales	Oui ou non	Nombre de réunions de formation organisées et si possible le nombre de gens ayant participé aux réunions	Oui ou non	Autres pratiques proposées alternatives	Oui ou non	Nombre de ménages ayant domestiqué les plantes médicinales	
6. Lutter contre l'exploitation anarchique et la pression sur les ressources biologiques utilisées dans l'artisanat								
Exploitants ne se souciant pas des quantités disponibles	Former les récolteurs des plantes utilisées	Former les récolteurs des plantes utilisées	Former les récolteurs des plantes utilisées	Former les récolteurs des plantes utilisées	Former les récolteurs des plantes utilisées	Planter les végétaux utilisés dans l'artisanat		

		pour l'artisanat sur la dynamique des végétaux exploités pour l'artisanat		pour l'artisanat sur les méthodes non répréhensibles de coupe		pouvant s'adapter à de petites superficies (exemple le bambou)		
Oui ou non	Nombre des exploitants des produits artisanaux	Oui ou non	Nombre de réunions de formation organisées et si possible le nombre de gens ayant participé aux réunions	Oui ou non	Nombre de réunions organisées si possible le nombre de gens ayant participé aux réunions	Oui ou non	Nombre de ménages ayant domestiqué les plantes destinées à l'artisanat de 2015 à 2018	
7. Réguler la recherche des ressources biologiques des aires protégées recherchées pour usage énergétique afin de préserver la diversité biologique								
Manque de bois et autre combustible /sources d'énergie en milieu riverain		Accélérer le reboisement en milieu riverain et dans tout le pays		Promouvoir l'utilisation des foyers et fours améliorés en milieu urbain et semi-urbain		Former à des techniques de carbonisation économisant le bois		
Oui ou non	Autres source d'énergie	Oui ou non	Nombre de plants replantés et superficie reboisée	Oui ou non	Nombre de famille ayant adhérées à cette promotion et utilisent les foyers améliorés	Oui ou non	Nombre de formation assurées et nombre de gens ayant participé à la formation	

Combattre le sciage clandestin dans les aires protégées dans le but de sauvegarder la biodiversité								
Les essences sciabiles en milieu riverain tendant à disparaître		Le sciage clandestin continue dans les aires protégées		Prendre des mesures fermes de surveillance y compris la surveillance communautaire et appliquer les sanctions en cas d'infractions de sciage dans les aires protégées		Accélérer le reboisement avec des essences sciabiles en milieu riverain et partout en milieu rural en vue de protéger les essences des aires mises en défens		
Oui ou non	Donner une remarque ou une estimation des données	Oui ou non	Nombre de cas rapportés	Oui ou non	Nombre de planches ou de scieurs saisis	Oui ou non	nombre de plants ou Superficie reboisée	
Empêcher l'exploitation des ressources minières et des carrières pour préserver la diversité biologique								
Extraction anarchique des mines des aires protégées avec comme conséquence la déstructuration du paysage des aires protégées minière		Sensibiliser les exploitants des carrières des aires protégées pour arrêter cette activité nuisible à la préservation de la biodiversité		Arrêt de l'exploitation anarchique des carrières dans les aires protégées				

Oui ou non	Superficie dégradée et nombre de cas de dégradation de la Biodiversité, des cours d'eau, du paysage et du sous-sol des AP suite à l'exploitation	Oui ou non	Nombre de réunions ou des ateliers menés	Oui ou non	Où, superficie récupérée			
Réduire les effets négatifs de l'apiculture sur les aires protégées afin de sauvegarder la biodiversité de ces écosystèmes								
Fréquence importante des incendies des aires protégées résultant des feux d'enfumage des ruches installées à même ou dans ces aires		Prédominance de ruches traditionnelles occasionnant des coupes importantes d'espèces ligneuses pour la fabrication de ruches		Introduction de ruches modernes				
Oui ou non	Nombre de cas et superficies affectées	Oui ou non	Les espèces recherchées pour la fabrication	Oui ou non	Nombre de ruches introduites au tour de l'AP			

Concrétiser les mesures de surveillance, d'encadrement de la population et de changement des attitudes et comportements de laisser-faire, de complaisance et de corruption de la part de certains cadres et agents de l'OBPE dans le but de stopper la dégradation continue des aires protégées								
Dégradation effrénée des aires protégées suite à la corruption et la complaisance des agents de l'OBPE		Incitation de toutes les parties prenantes à la protection des aires protégées sur la nécessité de bannir les pratiques de corruption, de laisser-faire et de complaisance		Formation des agents de l'OBPE sur l'approche communautaire des aires protégées et		Initiation d'une stratégie intégrée de surveillance et de protection des aires protégées		
Oui ou non	Exemples : Nombre des cadres et agents sanctionnés pour cause de corruption, laisser-faire, complicité ou complaisance	Oui ou non	Nombre de mesures incitatives mises en place	Oui ou non	généralisation de l'approche de conservation communautaire en 2018	Oui ou non	Stratégie intégrée de surveillance	
Lutte contre les autorisations illégales d'occupation des terres des aires protégées								
Occupation illégale des parties d'aires protégées avec la complaisance de l'administration territoriale		Cessions illégales des portions de terre des aires protégées par l'administration territoriale		Complaisance de l'administration territoriale pour des cas d'occupation illégale des terres des aires protégées		Primer annuellement les administrateurs qui ont respecté et fait respecter l'intégrité des aires protégées Ou Sanctionner		

						les administratifs ayant autorisé l'occupation des terres des aires protégées		
Oui ou non	Superficie occupée	Oui ou non	Superficie cédée	Oui ou non	Cas de complaisances	Oui ou non	Nombre d'administrateurs communaux primés Ou sanctionnés	
Renforcer le rôle des médias dans la communication-éducation-sensibilisation du public des parties prenantes dans la protection des aires protégées								
Une grave insuffisance de la communication-éducation-sensibilisation du public par les médias en faveur des aires protégées		Produire des émissions et articles sur les aires protégées		Incitation du monde médiatique à réserver une place de choix aux aires protégées au même titre que les questions politiques		Visibilité des thèmes sur les aires protégées dans les programmes et thématiques des médias parlés et écrit		
Oui ou non	Nombre de fois qu'apparaît sur le programme de chaque médium le thème « aires protégées »	Oui ou non	Nombre de grilles des programmes et dans les thématiques des journaux écrits de sujet « gestion des aires	Oui ou non	Mesures incitatives prises	Oui ou non	Fréquence des émissions par médium	

			protégées »					
<p>évelopper par les moyens législatifs, budgétaires et décisionnels à la disposition des décideurs la viabilité et le développement du secteur des aires protégées</p>								
Textes de lois difficilement applicables et méconnus		Accord une enveloppe suffisante au secteur des aires protégées lors des différentes étapes de la discussion et du vote du budget		Inciter les décideurs à réserver une place de choix aux aires protégées		Elaborer les textes d'application des textes de lois en rapport avec les aires protégées et les vulgariser		
Oui ou non	Textes d'application des textes de lois en rapport avec les aires protégées et de vulgarisation de ceux développés	Oui ou non	Importance de l'enveloppe budgétaire allouée	Oui ou non	Aires protégées de manière optimale du fait du respect de leur intégrité	Oui ou non	textes d'application des textes de lois en rapport avec les aires protégées et les élaborés et ou vulgarisés	
<p>Promouvoir la conservation des aires protégées au moyen de plaider par les leaders d'opinion à travers leurs programmes et leur discours</p>								
Dégradation de la biodiversité et de l'intégrité des aires protégées par manque d'intériorisation de leur valeur		Informé et sensibiliser les représentants des confessions religieuses et les politiciens sur la valeur des aires protégées et de leur biodiversité et sur la		Intériorisation des valeurs de la conservation et de la protection des aires protégées comme sanctuaires de la biodiversité et		Prise en compte par les officiers du culte de la nécessité de sauvegarder les aires protégées et leur biodiversité comme valeurs de la création et bien de toute l'humanité		

		nécessité de protéger celles-ci		patrimoine national et des générations à venir				
Oui ou non	Superficie dégradée	Oui ou non	Nombre de séances organisées	Oui ou non	Fréquence estimée de traitement du thème « protection des aires protégées » dans homélies, discours et programmes politiques surtout en milieu riverain	Oui ou non	Action y relatives menées	
Renforcer les capacités des ONGs environnementales et de développement en vue d'augmenter la visibilité de leurs actions en faveur des aires protégées								
Inexistence du suivi-évaluation des résultats des projets exécutés par les ONGs en faveur des aires protégées		Contribution effective et visible des ONGs dans la pérennisation des aires protégées set sa biodiversité		Cas de diminution des infractions sur les aires protégées ayant bénéficié de la sensibilisation de la population riveraine		Persistance annuelle d'infraction malgré les réalisations des ONGs en faveur des aires protégées		
Oui ou non	Nombre ou cas de suivi-évaluation des résultats des projets exécutés par les ONGs	Oui ou non	Cas ou nombre de contribution	Oui ou non	Cas ou nombre d'infractions	Oui ou non	Nombre ou cas d'infractions de persistance	

